

Penser l'hébergement alterné de l'enfant dans son intérêt nécessite de mettre la priorité sur ses besoins. Au gré des évolutions sociale, familiale et législative, l'organisation de l'hébergement de l'enfant entre son père et sa mère a connu des changements et interroge, au quotidien, parents et professionnels.

Ce livre envisage l'hébergement alterné à la lumière du développement de l'enfant. Âge par âge, les besoins de l'enfant, notamment ses besoins de stabilité et de continuité, sont étayés au travers de son attachement à ses figures parentales.

Comment penser l'hébergement de l'enfant et les modalités de lien avec ses deux parents compte tenu de ses capacités psychiques et cognitives ? D'autant que la clinique confronte les professionnels à des enfants et à des adolescents en perte de structure, à des parents fragilisés dans leur fonction parentale, particulièrement dans un contexte conjugal de conflictualité et de violence. Des modalités standardisées ou trop rigides font l'impasse sur la diversité des situations et sur l'intérêt même de l'enfant.

Christine Frisch-Desmarez est pédopsychiatre, psychanalyste. Formatrice en psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, elle exerce également en libérale auprès d'enfants, d'adolescents.

Psychiatre et psychanalyste, Maurice Berger est aujourd'hui pensionné. Il fut le fondateur et responsable du service de pédopsychiatrie du CHU de Saint-Etienne et professeur associé de psychopathologie de l'enfant à l'Université Lyon. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont « Mes parents se séparent » (Dunod, 2003).

yapaka.be

Coordination de la prévention
de la maltraitance
Secrétariat général
Fédération Wallonie-Bruxelles
de Belgique
Bd Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
yapaka@yapaka.be



GARDE ALTERNÉE: LES BESOINS DE L'ENFANT

C. FRISCH-DESMAREZ - M. BERGER

yapaka.be

72

GARDE ALTERNÉE : LES BESOINS DE L'ENFANT

*Christine Frisch-Desmarez
Maurice Berger*

LECTURES

TEMPS D'ARRÊT

yapaka.be

Garde alternée : les besoins de l'enfant

Christine Frisch-Desmarez

Maurice Berger

Une collection de textes courts destinés aux professionnels en lien direct avec les familles. Une invitation à marquer une pause dans la course du quotidien, à partager des lectures en équipe, à prolonger la réflexion par d'autres textes. – 8 parutions par an.

Directrice de collection : Claire-Anne Sevrin assistée de Diane Huppert ainsi que de Meggy Allo, Laurane Beaudelot, Philippe Dufromont, Audrey Heine, Philippe Jadin et Habiba Mekrom.

Le programme yapaka

Fruit de la collaboration entre plusieurs administrations de la Communauté française de Belgique (Administration générale de l'Enseignement, Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, Administration générale des Maisons de Justice, Administration générale du Sport, Administration générale de la Culture et ONE), la collection « Temps d'Arrêt / Lectures » est un élément du programme de prévention de la maltraitance yapaka.be

Comité de projets : Stéphane Albessard, Gaëlle Amerijckx, Mathieu Blairon, Nicole Bruhwylér, Olivier Courtin, Marie Darat, Anne-Marie Dieu, Stephan Durviaux, Nathalie Ferrard, Ingrid Godeau, Louis Grippa, Françoise Guillaume, Pascale Gustin, Françoise Hoornaert, Farah Merzguioui, Isabelle Pistone, Jessica Segers, Marie Thonon, Nathalie Van Cauwenberghe, Françoise Verheyen.

Comité directeur : Frédéric Delcor, Liliane Baudart, Annie Devos, Stephan Durviaux, Lise-Anne Hanse, Alain Laitat, Benoit Parmentier, André-Marie Poncelet

Une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.

Éditeur responsable : Frédéric Delcor – Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique – 44, boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles.
Mai 2019 (édition revue à la lumière de la clinique avec les enfants et leurs familles)

Changements socio-familiaux actuels.	6
Définition de la résidence alternée	11
Devenir père aujourd'hui	14
Application de la résidence alternée	16
En fonction de l'âge de l'enfant.	16
En fonction des besoins spécifiques et du développement de l'enfant.	29
En fonction du contexte familial et de la conflictualité parentale.	30
Points de vue cliniques sur ce mode de garde	32
Vécu de l'enfant.	32
Vécu des parents	35
Analyse des professionnels	37
Situations pathologiques.	40
Réflexions générales autour d'une étude prospective australienne	44
Résidence alternée et violence conjugale.	47
Résidence alternée et syndrome d'aliénation parentale	52
Répondre aux besoins de l'enfant ?	57
Conclusion	59
Calendrier de Brazelton.	60

Avant les années 2000, la résidence alternée était une solution rarement préconisée dans les cas de séparation des parents. Il était habituel que la garde soit confiée à la mère, avec un droit de visite au père une fin de semaine sur deux et la moitié des vacances, droit de visite élargi parfois à une ou deux nuits pendant la semaine.

Au fil du temps, la résidence alternée est devenue la solution à prôner. À la lumière des besoins de l'enfant, ce livre interroge ce mode d'hébergement aujourd'hui souvent imposé par la loi et mis en application sans dérogation par le juge. Or la garde alternée n'est certainement pas la solution idéale à préconiser pour tous les enfants, elle ne va pas sans poser une série de questions préalables.

De nombreuses variables entrent en ligne de compte, telles que l'âge de l'enfant, le moment de développement où il se situe, son sexe, son contexte familial, son environnement, son type de personnalité et celui de ses parents ainsi que leurs modes de fonctionnement individuel et familial.

La société occidentale a connu des changements majeurs ces cinquante dernières années et le rôle des parents s'est progressivement exercé d'une manière très différente. Par ailleurs, les besoins psychiques des enfants n'ont pas évolué dans les mêmes proportions.

La difficulté avec les questionnements que pose la résidence alternée est d'appartenir en permanence à deux registres : au champ législatif, qui est soumis à d'importantes pressions et au champ de l'élaboration théorico-clinique, qui a un rythme différent.

Changements socio-familiaux actuels

Dans nos sociétés actuelles, la durabilité du couple s'avère fragile et l'expérience répétée de se séparer et de reconstruire une nouvelle relation à deux, voire une nouvelle famille, devient fréquente. En effet, la plupart des individus qui se sont séparés ou qui ont divorcé tentent « de refaire leur vie » et entraînent leurs enfants dans ces aventures parfois multiples.

Les changements rapides de nos modèles familiaux, ne permettent plus aux individus de trouver, dans le contexte habituel de la famille traditionnelle, des réponses adéquates aux situations nouvelles auxquelles ils ont à faire face. Ils trouvent peu de modèles auxquels ils peuvent s'identifier et se référer pour intérioriser certains aspects des relations parents-enfants. Or nous savons que c'est dans les interactions avec son entourage que l'enfant, l'adolescent puis le jeune adulte intériorisent les affects qui vont construire son propre psychisme et introjecter comment, devenu adulte, il va devenir un mari, une femme, et/ou un parent. Il est, bien sûr, influencé par les modèles socioculturels de son entourage mais l'expérience qu'il a faite dans sa famille reste tout à fait fondamentale.

Nous assistons à plusieurs mouvements au sein des familles. Nous observons qu'il y a une très nette présence du couple sexuel sur le couple procréateur ou sur le couple économique et que le nombre de séparations a drastiquement augmenté. Les hommes et les femmes ont le choix de procréer et de mettre en place leur projet d'enfant quand ils le souhaitent. Il y a également une poussée très marquée vers le besoin de réalisation individuelle au prix, bien souvent, du sacrifice d'une réalisation familiale. Les sentiments, le désir personnel prennent le pas sur les besoins de l'enfant, qui n'est actuellement plus un frein à l'éventuelle séparation de ses parents, et il tient une place très différente dans leur « programme » de vie.

La société actuelle essaie plutôt d'apprendre aux jeunes à aimer, à s'épanouir individuellement, sexuellement, professionnellement, sans toutefois les préparer à devenir parents. Nous vivons dans une civilisation de l'immédiateté et du culte de la jouissance. L'idée du devoir s'affaiblit, elle est remplacée aujourd'hui par l'idéal de l'épanouissement personnel.

Les statistiques de divorce et de séparation montrent qu'un couple sur trois, voire un sur deux, se sépare. Un nombre plus important de couples avec des enfants encore tout petits se séparent. Il y a 10 ans, l'âge moyen des enfants lors de la séparation tournait autour de 4 ans. Actuellement il n'est pas rare de voir des couples avec des bébés de moins d'un an qui se séparent et des adultes qui deviennent parents sans avoir jamais vécu en couple.

« De nombreux couples éclatent du fait de la naissance d'un bébé, faute d'avoir su passer du statut de couple conjugal à celui de couple parental. Cela n'a rien de rare, puisque près d'une séparation sur deux intervient dans l'année qui suit la naissance » (Berger, 2010). Le bébé va agir comme un révélateur, avec lui apparaissent failles et fissures dans la relation de couple.

Il y a beaucoup plus de « baby clashes » aujourd'hui. Si avant, l'homme et la femme occupaient chacun son territoire propre, actuellement leurs territoires se télescopent, ce qui peut générer un sentiment de dépossession pour le père ou la mère.

Les causes de l'échec de la relation de couple sont multiples et elles trouvent souvent leurs origines dans les périodes qui ont précédé la grossesse : la décision ou la non-décision de faire un bébé, la grossesse elle-même, pendant laquelle de nombreuses choses peuvent se passer, l'arrivée de l'enfant dans le couple et tout ce que peut susciter l'accès à la parentalité.

Avec l'arrivée de l'enfant, tout est à revoir, la relation entre les conjoints est profondément modifiée, la relation avec soi-même revisitée, le mélange entre le couple conjugal et le couple parental se fait plus difficilement.

L'équilibre personnel, celui du couple, celui de la famille plus large sont totalement bouleversés.

Les valeurs actuelles de la société, dont le culte de la performance, se posent en contradiction avec les contraintes et les enjeux d'un couple. Il est difficile de se développer soi-même si on doit se « sacrifier » pour son couple.

Certains auteurs évoquent le modèle de la famille post-moderne, dont les transformations se marquent par une rupture des liens entre jeunes et anciennes générations, une instabilité du couple et la modification au cours du temps du concept de foyer conjugal, autour duquel s'était construite la vie de famille nucléaire, grâce à la prise d'autonomie des femmes.

La conséquence de cette transformation est un changement radical de la structure de la famille. La procréation et la sexualité sont dissociées.

Chacun arrive dans son couple avec son éducation et son histoire. Quand le couple fonctionne sans enfant, ces aspects se font souvent beaucoup moins ressentir. Le rapport égalitaire entre l'homme et la femme au sein du couple invite chacun à travailler, à développer son propre réseau social, amical, familial, avec sa propre famille et éventuellement sa belle-famille. La femme est active au plan professionnel. Elle gagne autant que l'homme; ce qui modifie le rapport à l'argent.

De nombreux couples souhaitent avoir un enfant pour solidifier leur engagement, pour construire une famille. En même temps, ils redoutent les contraintes que cela entraîne, l'engagement dans lequel ils sont pris et la dépendance qu'ils savent inévitable à l'idée de devenir parents. Tous ces mouvements affectifs sont source d'une profonde angoisse pour les jeunes parents.

Dans ces changements de rôles et fonctions des parents, le rôle du père s'est davantage modifié que celui de la mère. La situation des hommes, paraît, en effet, plus fragile. La perte de repères que nous observons dans notre société actuelle semble beaucoup plus difficile à

absorber pour ceux-ci, perdus entre deux systèmes et deux modèles. L'égalité des sexes (encore relative dans certains cas) est une valeur qui modifie totalement le paysage relationnel dans notre société et la question de l'autorité parentale découle directement de ce changement. « La puissance paternelle a été remplacée par l'autorité parentale, cette dernière étant, à son tour, partagée et garantie par l'État ». (Delion, 2007).

Le point de départ a été les luttes féministes pour obtenir l'égalité des droits, qui ont entraîné parallèlement une remise en cause progressive du pouvoir et de l'autorité des hommes et des pères et une attaque de l'image paternelle comme détentrice de l'autorité. On peut dire que le 21^e siècle est le siège d'une crise de l'identité masculine et paternelle. Les pères s'occupent plus de leur bébé, pouponnent, donnent le bain, le biberon, changent les couches ; ils s'autorisent à câliner, à manifester de la tendresse ; ils veulent être plus présents auprès de leurs enfants. Les femmes ont gagné leur indépendance et le droit à une réalisation personnelle. Tout cela présente beaucoup de côtés positifs, dont le contrepoint réside en une certaine déstabilisation identitaire des hommes et des femmes.

L'évolution actuelle de la famille liée aux changements sociaux, aux progrès de la médecine, notamment de la contraception et de la procréation, modifient les enjeux du statut de l'enfant. L'enfant d'aujourd'hui désiré, programmé, « clé sur porte » apparaît parfois comme une réponse au narcissisme parental, comme une réponse aux aspirations non réalisées de l'adulte. La culture ambiante fait peser sur les parents d'aujourd'hui l'exigence d'une parentalité parfaite garantissant le bonheur de l'enfant au mépris de toute frustration et de toute limite.

En contexte de séparation conjugale, cette injonction paradoxale confirme le parent dans une revendication à l'enfant à égalité, à un *droit à l'enfant*.

Ces différents éléments ont un impact sur l'injonction actuelle de « réussir » sa vie, « réussir » ses enfants, « réussir » son divorce. Le mythe de la résidence alternée

Définition de la résidence alternée

apparaît alors comme une réponse idéale qui donnerait aux parents le sentiment d'être égaux dans leurs fonctions parentales mais aussi dans leurs droits et revendications vis-à-vis de leurs enfants, ce qui nous amène l'idée d'une société où primerait le droit à l'enfant, revendiqué par tout un chacun, sur le droit de l'enfant.

Par ailleurs, au quotidien, les enfants sont soumis à beaucoup plus de discontinuités. Le temps de travail, des femmes notamment, mais aussi le temps de loisir, les rythmes de vie... ont apporté beaucoup de modifications quant aux modes de garde des jeunes enfants. Il est fréquent qu'un tout-petit passe une partie de sa journée ou quelques journées à la crèche et/ou chez une gardienne et d'autres moments avec ses grands-parents, parfois même en alternance chez les grands-parents maternels et paternels. Et de manière générale, nous observons aussi des ruptures de continuité beaucoup plus rapides et fréquentes au cours des activités et de l'évolution d'une même famille. La rapidité, les changements de rythme, le besoin des diversifications de stimuli font partie intégrante de nos vies et du bain culturel ambiant. Le besoin de stabilité des jeunes enfants déjà éprouvés dans ce contexte sociétal est particulièrement mis à mal dans un cadre de résidence alternée.

Il nous semble que, dans toutes ces modifications socio-familiales actuelles, les besoins spécifiques de continuité et de sécurité des enfants sont les grands oubliés. Nous pensons que la résidence alternée est, dans de nombreux cas, une réponse pour satisfaire les parents plutôt qu'une réponse aux besoins de l'enfant.

En Belgique et en France, la résidence alternée accorde aux deux parents le partage du temps de garde de l'enfant de manière égalitaire (dans les autres pays, la répartition est le plus souvent 30 %/70 % ou 35 %/65 %). En général, ce temps se divise entre les deux parents en hébergeant l'enfant ou les enfants une semaine sur deux. Mais nous voyons des situations où cette répartition se pratique une quinzaine sur deux, voire un mois sur deux. Ceci sans parler des situations totalement aberrantes où un enfant se partage entre les parents un an sur deux car ceux-ci ne vivent pas dans le même pays.

La résidence alternée a un sens et un impact différents pour un enfant de moins de 3 ans, entre 3 et 5 ans, entre 5 et 12 ans, et pour un adolescent. Nous observons un certain nombre de situations inquiétantes avec de très jeunes enfants : une résidence alternée pour des bébés de 2 mois et de 5 mois avec des interruptions d'allaitement ordonnées par des juges pour mettre en place cet hébergement alterné ; une situation dans laquelle un enfant de 6 mois passe six semaines à Nice chez sa mère et six semaines chez son père américain reparti vivre en Californie ; des décisions de grandes vacances divisées à part égale pour des enfants qui ont à peine 7 mois, c'est-à-dire des bébés qui ne voient pas leur mère ou leur père pendant la totalité du mois de juillet ou d'août... Mais nous avons aussi affaire à des situations plus courantes, en particulier des week-ends prolongés chez le père imposés de manière précoce, avec une ou deux nuits d'absence dès l'âge de 7-8 mois, ou des horaires très morcelés, en particulier des résidences alternées deux jours chez le père, trois jours chez la mère, trois jours chez le père, deux jours chez la mère pour que chacun ait exactement sa part d'enfant.

L'esprit de ces lois serait de mieux traduire l'égalité des droits, des devoirs et des fonctions parentales des deux

parents et de donner une répartition plus égalitaire de la parentalité à travers l'exercice de l'autorité parentale et des rôles parentaux. Malheureusement, dans leur application, nous observons souvent, dans les décisions des juges, une tendance à confondre l'autorité parentale conjointe et l'attribution d'une garde alternée ainsi qu'une tendance à ne pas différencier les termes d'égalité et d'équivalence des rôles parentaux, au risque d'une véritable indifférenciation. En effet, si les parents sont égaux dans leurs rôles vis-à-vis de l'enfant, ils ne sont certainement pas équivalents. Une mère et un père ne sont pas identiques et ils ont une fonction différente dans le développement de l'enfant.

« Une mère seule, ça n'existe pas ». Pour donner naissance à un enfant, il faut un père et une mère. Nous avons souvent l'habitude de penser la mère et le père de manière séparée mais il importe de pouvoir les penser « ensemble » comme un couple procréateur (même s'il s'agit de configurations particulières dans certains cas de procréation médicale assistée). « De manière générale, le père est défini comme « médiateur » ou « tiers » entre la mère et l'enfant mais la manière dont les interactions entre le père et la mère sont intériorisées est rarement décrite » (Frisch-Desmarez, C., Frisch S., 2010). Or, tenir compte des deux parents est essentiel au développement de l'enfant, ainsi que la manière dont ils vont interagir, d'autant plus que le rôle de chacun est différent.

Devenir parent est un total bouleversement émotionnel. L'accès à la parentalité renvoie chacun de nous à notre histoire, à notre propre enfance et à nos relations avec nos parents. Dans cette période de fragilisation, il est important que la mère puisse être entourée et soutenue par un environnement bienveillant qui lui renvoie le sentiment d'être une bonne mère. Les relais familiaux, grands-parents, tantes et oncles et aussi les professionnels, puéricultrices de la crèche, pédiatres sont un soutien précieux. Mais nous avons aussi parfois affaire à des situations où les pères, effrayés par leur paternalité, quittent la mère, parfois même avant la naissance de l'enfant et ne se manifestent pas ou quasi plus auprès

du bébé. Ces jeunes (ou nouvelles) mères se retrouvent seules à devoir assumer le tout-petit à la fois sur le plan pratique et sur le plan psychique. Il est très important que ces mères puissent s'appuyer sur un environnement soutenant, contenant et bienveillant et qu'elles ne restent pas dans un tête-à-tête enfermant ou éventuellement angoissant avec leur bébé. C'est à travers son entourage familial, si elle-même n'est pas trop isolée, que la jeune mère pourra trouver des repères et des relais, mais aussi à travers l'aide de certains professionnels qui pourront l'entourer et l'aider à développer ses ressources et ses compétences de mère.

Les changements des rapports entre les hommes et les femmes déjà évoqués permettent progressivement d'arriver à une plus grande égalité entre eux. Mais ces changements de repères peuvent entraîner une indécision et un manque de réponses bien définies qui peuvent être vécus comme un vide dans les moments de crise familiale et auxquels la société actuelle ne propose pas de rituels préétablis. Ceci peut probablement expliquer en partie pourquoi, de nos jours, le judiciaire et le social sont de plus en plus fréquemment interpellés dans les situations de conflits autour de la garde de l'enfant après une séparation.

Exemple clinique : le père d'un jeune enfant exprime qu'il se sentirait totalement exclu en tant que père s'il n'avait pas « droit » à l'hébergement alterné pour son fils. Ce sentiment d'exclusion le renvoie à son sentiment de disqualification personnelle car il n'a pas réussi les études qu'il souhaitait entreprendre. Ce père n'est, pour le moment, pas capable d'entendre les besoins de stabilité et de continuité de son enfant et il vit l'obtention de la résidence alternée comme un enjeu réparateur pour son propre narcissisme et de ses blessures profondes.

Devenir père aujourd'hui

Beaucoup de conflits de couple s'organisent autour de cette représentation de la fonction du père. Entre autorité, responsabilité, présence et absence, les choses ne sont pas simples pour les hommes d'aujourd'hui. Les modèles ont évolué, les pères ont souvent eu des pères qui étaient eux-mêmes à la recherche de leurs propres modèles et ils se sont sentis insécurisés par cette situation. Le père va intervenir comme tiers mais aussi comme médiateur dans la relation à la mère mais il est très important que la mère accepte cette fonction de médiation et qu'elle lui laisse sa place. Nous observons dans notre clinique que certaines femmes ont du mal à accepter la place que peut prendre le père alors que celui-ci peut être une figure d'attachement fiable s'il est présent.

Situation clinique : Rémi, petit garçon prématuré, a passé plusieurs semaines en couveuse. Ce bébé avait un tout petit poids et il a demandé beaucoup d'attention. De retour à la maison, il devait être nourri toutes les deux heures, Madame était épuisée, son enfant avait du mal à téter et les allaitements duraient très longtemps. Madame se souvient d'un événement déclenchant : une nuit son mari s'est levé pour s'occuper du bébé et a commencé à l'insulter en le traitant « d'emmerdeur ». Madame s'est sentie très agressive par rapport à Monsieur. Elle ne voulait pas qu'il traite son bébé ainsi, elle s'est renfermée sur son enfant, s'est mise à négliger son couple et à accuser Monsieur de tous les torts. Monsieur s'est progressivement découragé et s'est éloigné de Madame. Il a commencé à rester tard au travail et a rencontré une autre amie. Rémi a bien évolué sur le plan de son développement de prématuré. Mais il y a un an, les parents se sont séparés et ils sont en conflit pour la garde. C'est une situation qui se passe très mal. Le conflit aurait pris son origine à partir d'éléments qui ne semblaient pas très graves au départ. Madame reconnaît qu'elle n'a pas laissé de place au père, alors que celui-ci voulait être actif dans la vie de son bébé. Mais l'épisode où elle l'avait trouvé

« violent » avec le bébé l'avait fait se renfermer dans sa bulle avec celui-ci. Elle exprime qu'elle n'a plus laissé de place pour le père dans le couple et que son bébé lui suffisait totalement.

Les changements de loi qui ont vu évoluer l'autorité paternelle en faveur de l'autorité parentale sont aussi paradigmatiques de l'évolution de notre société occidentale.

De plus, aujourd'hui, on retrouve aussi un tout autre genre de situation d'hommes qui souhaitent avoir un enfant mais qui ne veulent pas faire l'expérience de la vie en couple et qui n'ont aucune idée de la fonction parentale, ni maternelle, ni paternelle. Il y a de nombreuses histoires d'hommes qui n'ont pas été élevés eux-mêmes par leur mère mais par la grand-mère, par exemple. Certains hommes veulent un enfant sans n'avoir jamais fait l'expérience de couple et ils ont souvent été élevés dans une famille monoparentale. Ils n'ont pas un vrai modèle de ce qu'est la fonction paternelle, c'est-à-dire la fonction d'un père avec tout ce que cela comporte. Nous nous retrouvons alors dans des situations d'hommes qui veulent un enfant pour eux et/ou élever l'enfant, parfois avec leur propre mère. Lorsqu'ils apprennent que la femme avec laquelle ils ont eu des rapports sexuels est enceinte, ils veulent avoir l'enfant mais pas nécessairement la mère. Nous pourrions presque l'assimiler à « une grossesse par autrui à l'insu de la femme », celle-ci n'étant pas inscrite comme mère dans la tête du père. Il y a une dissociation complète entre le sexuel, la paternalité et la conjugalité. Certaines situations conflictuelles peuvent être à l'origine du fait que le père ne veuille pas du couple mais bien de l'enfant et c'est souvent important d'aller plus loin dans l'exploration de son histoire infantile pour mieux comprendre les enjeux de ces comportements. Il peut arriver que ces pères accusent les mères de syndrome d'aliénation parentale, nous y reviendrons. Des situations similaires peuvent se retrouver avec des couples de femmes homosexuelles qui ont demandé à un homme de les inséminer, avec un contrat de donneur de sperme qui semblait très clair au départ, mais qui évolue vers une demande d'exercice de sa paternité et provoque éventuellement une rupture du couple d'origine.

Application de la résidence alternée

En fonction de l'âge de l'enfant

Les bébés

Jusqu'il y a plus de 10 ans, la garde du tout petit était en général confiée à sa mère. Cela ne remettait pas en question le fait que le père ait une place spécifique et importante à prendre auprès de son bébé pour son développement affectif, mais une place différente de celle de la mère. Il faut bien faire la différence entre l'égalité de droit au niveau de l'autorité parentale, que détient chaque parent, et la place que celui-ci occupe dans le psychisme du bébé. Il ne s'agit pas de quantifier cette place en valeur de plus ou de moins mais de la différencier en fonction des nécessités développementales de l'enfant.

Nous savons aujourd'hui que le bébé peut nouer très tôt plusieurs liens d'attachement avec son entourage, au sein duquel se détachera une figure préférentielle. Dans la majorité des cas, il s'agit aujourd'hui encore de la mère malgré les changements du statut de la femme dans la société. Il est établi aussi que, de manière générale, la mère sécuriserait mieux l'enfant quand il est en état de détresse. Nous précisons bien que se sentir plus en sécurité avec un parent (la mère) ne signifie pas aimer plus un parent qu'un autre.

On insiste beaucoup et à juste titre sur l'aspect essentiel des processus de l'attachement d'un bébé à un adulte, sur le besoin qu'il dispose d'une figure d'attachement sécurisante dès les premiers jours de sa vie.

Mais un processus tout aussi important et moins souvent exploré est l'appartenance, qui se déroule « en sens inverse ». Dans l'attachement, l'enfant s'agrippe à une personne, la suit du regard, sollicite sa proximité par son sourire, son regard, ses pleurs. Dans l'appartenance,

l'initiative vient du groupe familial, c'est lui qui décide que l'enfant fait partie de la famille, qui crée cette modalité de lien particulier dont il va être question ici, famille qui est elle-même incluse dans d'autres groupes, principalement culturels, religieux, politiques, nationaux.

L'attachement au père est tout aussi important que celui à la mère, bien que différent : il est plus lié au pôle exploratoire, au développement du jeu et à l'ouverture au monde chez l'enfant. Ces processus d'attachement sont très importants pour le bébé, c'est à travers ces liens qu'il construit son psychisme, sa sécurité de base et son sentiment de pouvoir aimer et d'être aimé. L'enfant a absolument besoin de continuité autour de lui, comme de l'air que nous respirons : c'est quand celui-ci vient à manquer que nous en prenons conscience.

Soulignons que la continuité des lieux concerne l'espace, les murs familiers, et même les objets qui, pour un bébé, sont comme des « bouts » de lui ; et certains bébés âgés de moins d'un an sont angoissés de manière durable par la perte de leur environnement matériel, lors d'un voyage alors qu'ils sont avec leurs parents sécurisants. (Nous savons aussi l'importance rassurante que peut avoir la présence d'un « doudou » que le tout-petit peut emmener partout). Un manque de continuité dans l'environnement et les soins au bébé peuvent créer des distorsions dans son développement qui auront des conséquences dans sa vie d'adulte et entraîneront une fragilité relationnelle et des angoisses d'abandon qui infiltreront son existence entière.

En effet, si un adulte a un développement psychique « achevé », même si des remaniements peuvent se produire tout au long de l'existence, ce n'est pas le cas pour un enfant. Un enfant n'existe pas « en soi » au sens où les processus psychiques en jeu au cours de son développement varient, presque de mois en mois au cours de sa première année de la vie, pendant cette période très complexe où se tissent de manière intriquée les différentes composantes du lien primaire : construction de l'identité, constitution du schéma corporel et des différentes enveloppes du moi, acquisition du sentiment de sécurité interne, différenciation entre pensée et réalité, transition-

nalité, puis peu à peu élaboration des mouvements émotionnels dans toute leur complexité. Il a besoin de la permanence physique et émotionnelle de ses parents mais ceux-ci ne sont pas équivalents dans le registre émotionnel et comportemental à l'égard du bébé et les liens qu'il développe avec eux évoluent en fonction de l'âge.

Un nourrisson peut montrer de grandes variations individuelles au niveau de son développement et de la spécificité de la relation qu'il noue avec chacun de ses parents. Il nous semble important de favoriser la stabilité du lien à la mère et d'éviter au maximum des séparations mère-bébé répétées et prolongées. Mais il s'agit également de favoriser la construction du lien au père. Pour cela, il y a moyen d'organiser des rencontres fréquentes avec celui-ci. La longueur des périodes d'absence de la mère peut s'allonger progressivement au cours de la maturation de l'enfant et il faudrait penser les choses en fonction de solutions de garde évolutives. Ces solutions requièrent un dispositif lourd à mettre en place et une réévaluation de la situation à intervalles très réguliers.

Jusqu'à un certain âge, le bébé ne comprend pas la permanence de l'objet. Dès qu'un objet ou une personne sort de son champ de vision, il ne garde pas son existence en tête. Vers 7-8 mois, à la phase appelée « angoisse de l'étranger », l'enfant commence à distinguer les personnes qu'il connaît bien des personnes qu'il connaît moins. À partir du moment où l'enfant comprend qu'il se différencie de l'autre, de ses personnes d'attachement, l'angoisse de la séparation, c'est-à-dire penser que l'autre pourrait ne pas réapparaître, est très forte. Être trop vite séparé de sa mère pourrait empêcher l'enfant d'acquiescer cette permanence de l'objet. Les enfants de moins d'un an peuvent être ainsi très vite insécurisés face aux changements.

Lorsqu'une séparation a lieu alors que l'enfant a moins d'un an, la question des nuitées est souvent conflictuelle pour les parents. Même si le père comprend qu'il est dans l'intérêt de l'enfant d'être hébergé par sa mère, il a, lui aussi, envie de prendre sa place de père, de créer des liens et, bien souvent, de garder son enfant pour la nuit. Pour le bébé, être séparé de sa mère plusieurs nuits

par semaine peut être très insécurisant, même si cela se passe bien chez le père. Même sans nuitées, tant que les contacts entre le bébé et le père sont réguliers, celui-ci prendra une place équivalente à celle de la mère dans l'esprit de l'enfant. Il faut donc favoriser les contacts entre le père et l'enfant (2-3 fois par semaine), sans lui imposer des nuitées qui pourraient mettre à mal son équilibre.

Dans les situations familiales avec des bébés, nous observons qu'il s'agit le plus souvent de couples qui se sont formés assez récemment ou pour lesquels l'accès à la parentalité n'a pas pu être élaboré. Les ruptures surviennent souvent brutalement. Il ne s'agit pas de couples qui ont décidé de se séparer après un certain temps de vie commune, pour lesquels l'amour et l'entente se sont ternis mais qui ont néanmoins beaucoup partagé et créé des liens familiaux suffisamment solides pour essayer de se séparer au mieux pour leurs enfants qui sont, alors, un peu plus âgés. Dans ces contextes de ruptures précoces, le tout-petit souffre de la brutalité de la séparation qui peut se passer de manière impulsive et chaotique. Il peut parfois en devenir l'otage ou l'objet d'un chantage entre ses parents, eux-mêmes complètement désorientés. Pour un si petit, qui n'a pas encore acquis la notion de présence/absence, qui pense que sa mère disparaît chaque fois qu'il la quitte et qui est l'enjeu d'un conflit brutal entre les parents, la garde alternée nous semble tout à fait contre-indiquée. De la même manière, le partage au rythme d'« une fin de semaine sur deux » ou les « saucissonnages » d'alternance sont également déconseillés. Nous observons, dans de nombreuses situations de discontinuités de rythme trop importantes, les troubles suivants chez des enfants de moins de 2 ans :

- un sentiment d'insécurité, avec apparition d'angoisses d'abandon qui n'existaient pas auparavant, l'enfant ne supportant plus l'éloignement de sa mère et demandant à être en permanence avec elle, symptômes majorés le soir, moment où l'enfant petit a le plus besoin de se sentir sécurisé ;
- un sentiment dépressif avec un regard vide pendant plusieurs heures, et parfois un état de confusion, de non reconnaissance des lieux au retour chez la mère ;

- des troubles du sommeil, de l'eczéma ;
- de l'agressivité, en particulier à l'égard de la mère considérée comme responsable de la séparation ;
- une perte de confiance dans les adultes, en particulier dans le père, dont la vision déclenche une réaction de refus, etc.

Dans des situations de résidence alternée, nous avons fréquemment été consultés pour des bébés qui mettent deux ou trois jours à « se récupérer » après un séjour chez l'autre parent. L'enfant montre des signes de détresse importants au moment des changements de garde et une réticence très grande à l'égard du parent qui vient le chercher. Ces signes de souffrance amènent très souvent les pires fantasmes (telles que maltraitance ou abus sexuels) chez le parent qui les observe et peuvent entraîner des spirales de procédures qui auraient pu être évitées si on avait simplement respecté le rythme et les besoins du bébé.

Brazelton avance l'idée d'un plan d'hébergement parental progressif, révisable de manière systématique en fonction du développement de l'enfant. Il dit que les enfants ne devraient pas quitter leur domicile principal pour la nuit avant l'âge de 2 ans et à la condition d'avoir vu leurs parents plusieurs fois par semaine et de se sentir en sécurité avec chacun d'entre eux. Ce calendrier propose un hébergement évolutif chez le père, l'hébergement principal étant confié à la mère sauf si elle présente des difficultés psychiques importantes. Le but du calendrier était que le droit d'hébergement paternel soit suffisamment fréquent pour que le père soit une figure signifiante dans le psychisme de l'enfant, tout en maintenant un fond de continuité sécurisant dans la relation avec la mère. Ce calendrier, dont il faut lire toutes les nuances, sert de référence dans plusieurs tribunaux aux Etats-Unis. Nous l'avons un peu remanié à partir des recherches récentes et de l'expérience clinique.

L'enfant de 1 à 3 ans

Lors de sa deuxième et sa troisième année de vie, grâce à ses progrès moteurs et au développement de son langage, l'enfant élargit son horizon et déploie des intérêts nouveaux. Les relations entre lui et son entourage

deviennent plus complexes, il a besoin de mettre les adultes à l'épreuve et d'éprouver leur solidité. Il peut se montrer agressif, opposant et ses réactions sont souvent ambivalentes. Il peut se soumettre à l'adulte pour s'en faire aimer mais il lui est nécessaire de s'opposer pour se différencier et s'autonomiser. C'est une période sensible pendant laquelle l'angoisse de séparation peut être très violente et pour y faire face, l'enfant a besoin d'exercer un contrôle, voire une maîtrise sur son entourage. Nous savons que plus l'enfant est petit, plus ses capacités de symbolisation sont faibles : il ne peut se représenter le parent absent comme continuant à exister pour lui au-delà d'un certain temps de séparation. C'est comme si, pour lui, le parent absent était perdu. Les séparations entraînent souvent des colères, de la tristesse ou une réaction dépressive, de repli sur soi.

Les moments de changements de garde, quand l'enfant passe d'un parent à l'autre, sont particulièrement difficiles. Le tout petit peut se montrer irritable, angoissé, s'accrocher au parent qu'il doit quitter, refuser d'aller vers l'autre. L'attitude des parents dans ces situations de « passage de bras » est fondamentale : ils doivent reconnaître la difficulté que cela représente pour l'enfant et faire en sorte que cela se passe dans les meilleures conditions possible. Il n'est pas rare d'entendre, en consultation, qu'un jeune enfant de 2 ou 3 ans est déposé devant la porte et laissé là sans même attendre que l'autre parent soit présent pour prendre le relais car ses parents sont dans une telle souffrance ou dans un tel conflit qu'ils ne veulent pas se croiser.

Pour des enfants de cet âge, la résidence alternée, qui organise des séparations répétées et très fréquentes, génère un sentiment de discontinuité dans leur vie. De plus, les périodes d'absences prolongées avec la mère peuvent être pour eux une véritable source d'angoisse.

Les symptômes de cette forme d'attachement « insécure » sont :

- des moments d'hypervigilance, d'agrippement, d'agressivité pendant des jours ou des semaines
- une hypersensibilité à toute séparation potentielle ou

- réelle avec la mère, avec des signes d'angoisse majeurs
- des enfants qui ne vont bien ni au moment des séparations ni au moment des retrouvailles et qui ne considèrent pas que leurs parents soient capables de les aider dans ces circonstances (étude de Solomon et George qui porte sur l'impact des nuits passées répétitivement chez le père à cet âge, 1999).
- chez certains enfants, un refus de se soumettre à la moindre contrainte (scolaire ou familiale) venant de l'extérieur.

Dans cette même étude, il apparaît aussi que les enfants soumis à cette discontinuité présentent plus de ruptures brutales dans les activités proposées (petits « problèmes » à résoudre) qui permettent d'évaluer la capacité d'explorer et la continuité de la pensée. Cet item est intéressant car on sait qu'un enfant a besoin d'un attachement « sécuritaire » pour pouvoir activer les comportements d'exploration de son environnement. Tous ces résultats semblent en lien avec l'angoisse fréquente au moment de la séparation le soir chez l'enfant petit, avec la difficulté pour un tout jeune enfant de garder de manière durable dans son psychisme l'image du parent, et avec son besoin de continuité. Il semblerait aussi, d'après cette étude, que la ou les nuits passées chez le père n'apportent pas d'avantages concernant la qualité de la relation père/bébé s'il est hébergé principalement chez la mère et que la conflictualité entre les parents est un facteur aggravant le sentiment d'insécurité chez l'enfant.

Les parents sont parfois tentés de mettre en place un système d'hébergement égalitaire par courtes périodes (par exemple, 2 jours – 2 jours). Mais dans les systèmes de gardes alternées très fractionnées, l'enfant n'a jamais le temps de se poser, dans aucun de ses foyers. Il y a aussi une angoisse pour l'enfant de ne jamais savoir où il va être, qui va venir le chercher, dans combien de « dodos »..., ce qui est très insécurisant pour lui.

Exemple clinique : Pour cet enfant de 2 ans et demi, la justice impose un hébergement alternant deux jours chez le père, deux jours chez la mère. Celle-ci raconte que l'assistante maternelle chez qui elle dépose l'enfant le matin

est obligée de fermer la porte à clef après son départ pour que son fils ne coure pas derrière elle et qu'elle le voit avec son petit visage en larmes en train de hurler son nom derrière la vitre. L'assistante met plusieurs heures à le calmer car il ne sait pas « quand il va revoir sa maman ». Ce scénario se répète tous les matins, par la suite, quand sa mère le conduit à l'école.

Autre exemple clinique : un père consulte pour son enfant de 2 ans qui présente de graves troubles du sommeil. Le père me parle de la séparation d'avec la mère de l'enfant et du fait qu'ils ont demandé une résidence alternée pour leur fils mais ce n'est qu'incidemment, quand le clinicien demande à rencontrer la mère, que ce père lui dit que celle-ci vit à plus de 800 kms. Ils échangent leur enfant une semaine sur deux à mi-chemin et celui-ci se retrouve une semaine sur deux dans un univers familial et social totalement différent ainsi que dans une crèche différente.

À partir de 3 ans, en fonction du développement de l'enfant et de la relation avec l'autre parent, un hébergement partagé pourrait être mis en place progressivement. Pour un enfant de 3 ans, une garde alternée par semaine est encore fort longue. En effet, un tout petit n'a pas du tout la même notion du temps qu'un adulte. Pour lui, une journée paraît déjà très longue. L'option d'une garde élargie (par exemple 10 jours chez la mère- 4 jours chez le père dans la plupart des cas) durant laquelle l'enfant a l'occasion de voir ou de contacter son autre parent est plus appropriée à l'enfant de cet âge à condition que la résidence alternée puisse se passer dans de bonnes conditions, qu'il y ait une bonne entente entre les parents et que ceux-ci soient attentifs aux signes de souffrance chez leur enfant.

L'enfant de 4 à 6 ans

À cet âge, l'enfant teste le développement de son autonomie. Les relations avec ses parents deviennent souvent plus conflictuelles dans un désir d'affirmation de soi. C'est la période qualifiée d'œdipienne, où s'entremêlent les sentiments à la fois amoureux et agressifs à l'égard des parents. La relation entre ceux-ci et l'enfant se développe dans sa triangularité, l'enfant a besoin de ses deux parents pour développer ses capacités d'identi-

cation. C'est une période complexe essentielle dans la construction de l'identité de l'enfant et il serait simpliste de croire que la garde alternée serait la meilleure garantie pour que celui-ci puisse recevoir autant de l'un que de l'autre parent. Encore une fois, la question ne se pose pas sous la forme d'un problème de comptabilité ou d'égalité de temps passé avec l'un ou avec l'autre parent mais beaucoup plus sous la forme d'une question de qualité relationnelle. L'enfant a besoin de contacts fréquents avec son père et le lien avec la mère doit être maintenu pendant les périodes passées chez le père et vice-versa. Plus on va se rapprocher de l'âge de l'entrée à l'école primaire, plus les capacités de penser et de comprendre de l'enfant vont se développer et plus des périodes plus longues de séparation vont devenir envisageables.

Exemple clinique : Madame X demande une consultation pour Ludovic, son fils âgé de quatre ans, qui présente des troubles du sommeil persistants depuis la mise en place du mode d'hébergement décrit ci-après. Monsieur Y, le père, a exigé l'instauration immédiate d'une résidence alternée dès que le couple s'est séparé, lorsque l'enfant avait 8 mois. Pour éviter ce dispositif, Madame X a accepté que Ludovic aille chez son père un week-end sur deux du vendredi soir au dimanche soir et la moitié des vacances scolaires par tranches de quinze jours. Chaque fois que Ludovic était avec lui, Monsieur Y a empêché tout contact avec sa mère. Lorsque Madame X téléphonait, elle tombait toujours sur un répondeur et Monsieur ne rappelait jamais.

Reçue seule, Mme X explique que Monsieur Y l'a quittée quelques mois après la naissance de leur enfant parce qu'il se sentait délaissé quand elle s'occupait du bébé.

Dès la mise en place de ce mode d'hébergement, Ludovic présente plusieurs symptômes. Il part chez son père en hurlant et en revient encore plus mal, l'air perdu, ne parlant pas, ne répondant pas, et il met au moins un jour à se réapproprier sa chambre. Il présente rapidement des difficultés d'endormissement qui perdurent. Chaque soir, il a besoin de ritualiser de manière importante le moment du coucher. Il faut que son doudou soit toujours exactement

dans la même position. Il répète de nombreuses fois la question : « Rien ne va venir ? » Peu avant de partir chez son père, il dit à sa mère avoir peur qu'elle ne meure pendant son absence et donc qu'il ne la retrouve pas quand il reviendra chez elle. Et dès qu'il a su parler, il a demandé à sa mère pourquoi elle le laissait partir. Elle n'a jamais critiqué son ex-compagnon devant Ludovic afin de ne pas mettre son fils dans une situation difficile.

Ludovic présente une hypermaturité qui explique la clarté de ses propos, comme c'est parfois le cas chez les enfants qui ont dû affronter trop tôt certaines épreuves dans leur existence. Lorsque le thérapeute le reçoit seul, il explique qu'il a toujours pu apporter son doudou et sa sucette chez son père, mais que ce dernier les lui enlevait à son arrivée et les remplaçait par des objets strictement identiques. Il commente : « Il y a le doudou de papa et le doudou de maman ». Le clinicien lui fait remarquer que d'habitude si un enfant tient autant à son doudou, c'est parce que c'est le sien et pas celui de papa ou de maman, et qu'il peut le garder avec lui partout. Il acquiesce. À la question : « A-t-il demandé à son père pourquoi il devait changer de doudou et pourquoi il ne pouvait pas parler à sa mère au téléphone ? », il répond qu'il a oublié de le demander. Il a aussi peur le soir chez son père.

Le thérapeute retourne chercher Madame X dans la salle d'attente et, après un temps de discussion, il demande à Ludovic s'il souhaite poser des questions. Il prononce alors une phrase stupéfiante : « Comment maman a-t-elle fait pour revenir ? » Il précise : « Comment maman a-t-elle fait pour revenir de la salle d'attente au bureau (de consultation) ? » La question ne se situe pas à un niveau rationnel : les pièces ne sont distantes que de quelques mètres, les enfants petits repèrent aisément l'itinéraire. Et puis Ludovic a vu le clinicien aller chercher sa mère et a donc pu penser qu'elle l'a suivi pour revenir dans mon bureau. Il lui demande alors s'il pensait que sa mère n'arriverait pas à le retrouver et il répond que oui.

Le thérapeute lui propose alors une construction historique et lui demande si, de la même manière, lorsqu'il était chez son père, il pensait que sa mère l'avait perdu et que lui

l'avait perdue. Il répond là aussi positivement. La crainte que sa mère meure est évoquée. S'il a en permanence cette peur, c'est peut-être parce que dans son esprit, il a déjà eu le sentiment de perdre complètement sa mère de nombreuses fois. Sur une feuille, le thérapeute dessine une succession de semaines et lui explique qu'un enfant de 8 mois et même plus âgé ne peut garder l'image de sa maman dans la tête que pendant un certain nombre de jours ; au-delà, cette image s'efface et c'est comme si sa mère n'existait plus pour lui. C'est peut-être ce qui s'est passé pour lui, en particulier lorsqu'il restait quinze jours sans voir ni entendre sa mère. Il perdait aussi l'image de sa maison puisqu'il ne reconnaissait pas sa chambre lorsqu'il revenait. Ce n'est que lorsqu'on est plus grand que l'image reste imprimée sans s'effacer. Peut-être y a-t-il toujours en lui un Ludovic petit qui garde ces peurs du passé.

De plus, il imaginait que la même chose se passait pour sa mère, c'est-à-dire qu'elle perdait l'image de Ludovic puisqu'il pensait qu'elle ne lui téléphonait pas. Et c'est pourquoi il croyait qu'elle ne pourrait pas retrouver le bureau et revenir le chercher.

Ce n'est que 3 ans plus tard et après de nombreux entretiens qu'il aura moins peur le soir. On constate comment cet enfant n'a pas eu d'autre choix pour sa survie psychique que de se cliver. Et par ailleurs, de manière répétitive, il perd doublement sa mère, physiquement parce qu'elle est inaccessible, psychiquement parce qu'il n'a pas le droit de l'évoquer en pensée lorsqu'il est chez son père.

L'enfant de 6 à 12 ans

Cette phase du développement est très différente de la précédente. L'enfant est en recherche d'informations, il développe ses intérêts et ses goûts. Il a normalement pu intérioriser une image interne stable de ses parents ou du parent absent et il est capable de vivre des séparations plus prolongées sans avoir peur de perdre celui auquel il est attaché. Il développe aussi ses relations extérieures à la famille et les copains, l'école, les investissements sportifs et artistiques deviennent importants. Il se sent moins dépendant de l'amour de ses parents et il devient plus

critique, plus ambivalent à leur égard. Il est très pris par les questions de loyauté, de « justice » et cela peut être un moment où il va avoir tendance à demander l'hébergement alterné dans souci d'équité. Il se constitue progressivement sa propre vision du monde et il forge ses propres opinions. Il commence aussi à confronter les versions de ses parents, il veut chercher la vérité et il arrive qu'il prenne véritablement parti pour l'un ou pour l'autre sans qu'on puisse parler pour autant du syndrome d'aliénation parentale sur lequel nous reviendrons plus loin.

Dans d'autres cas, nous pouvons observer à cet âge que certains enfants se mettent plus en retrait par rapport au système parental et clivent totalement les deux mondes dans lesquels ils vivent. Ils préfèrent parfois couper à la fois pratiquement mais aussi psychologiquement avec le parent chez lequel ils ne sont pas hébergés. C'est peut-être la période de l'enfance où la solution de la garde alternée est la plus pertinente car l'enfant est capable de comprendre et de mieux supporter les séparations et il a le sentiment de se partager « justement » entre les deux parents. Mais cela seulement si l'enfant le supporte (certains ressentent très mal ce statut « d'enfant-valise ») et en respectant certaines conditions indispensables au bon exercice de la résidence alternée, sur lesquels nous reviendrons.

L'adolescent

L'adolescence est une période très délicate. Le jeune désidéalise ses parents, il prend de la distance par rapport à eux. Il a un point de vue critique sur leurs comportements et il comprend mieux les enjeux des relations amoureuses. Il est mieux à même de définir ses besoins propres et il peut éventuellement mieux exprimer son désaccord vis-à-vis des modalités d'hébergement. Les relations peuvent devenir très conflictuelles et le jeune a besoin d'avoir en face de lui des adultes suffisamment solides et disponibles.

Il faut être attentif à poser un cadre, car les ados cherchent les limites et peuvent facilement profiter d'une garde alternée pour contourner les règles.

Dans certaines situations de séparation, l'adolescent

peut être entravé dans sa prise d'autonomie et vivre le paradoxe d'un ou de deux parents qui s'engagent dans une nouvelle vie, voire même ont encore un enfant, alors que c'était le moment pour lui de vivre la découverte amoureuse. Cela peut susciter des problèmes de rivalité et même aller jusqu'à faire effraction dans la vie affective du jeune si la sexualité de ses parents est trop affichée avec un nouveau partenaire. Il est parfois plus facile pour un jeune de vivre les changements pubertaires auprès du parent du même sexe.

Nous savons que l'adolescent a besoin de repères très clairs et que la résidence alternée peut lui donner la possibilité d'échapper aux tentatives des parents de le cadrer. Ceux-ci finissent par ne plus savoir dans quel domicile il se trouve et le jeune se saisit de ces flous pour organiser sa vie comme il le souhaite. Nous observons souvent que l'adolescent a du mal à exprimer son désaccord vis-à-vis de la résidence alternée par crainte de prendre parti pour un de ses parents, mais il peut le faire en mettant le système familial en échec ou, ce qui est fréquent, en se mettant lui-même en échec. Nous pouvons aboutir à des situations où ces jeunes sont complètement déstructurés, ils ne savent plus où est leur « base » de vie et ils perdent tout repère interne. Ils ont alors tendance à rechercher d'autres « familles » extérieures dans lesquelles ils se sentent pris en compte (bandes, délinquance, ...)

Exemple clinique : Depuis l'âge de 3 et 5 ans, ces jeunes garçons qui ont actuellement 14 ans et 16 ans sont en résidence alternée une semaine sur deux mais leurs parents, en pensant qu'ils devenaient plus grands ont trouvé que ce serait mieux de passer à un rythme d'une quinzaine sur deux. Cela a été un désastre car ces jeunes ne se sont plus sentis suivis par aucun des deux parents et surtout ceux-ci expliquent combien il était difficile après une si longue période de séparation de renouer le contact avec leurs enfants et que pour qu'il n'y ait pas de conflits et qu'ils arrivent à communiquer avec leur enfant, ils étaient prêts à céder sur tout et à ne plus leur mettre aucune limite.

Nous observons, dans de nombreux cas, des exemples montrant que malgré les soins, les traces précoces des

troubles liés à la résidence alternée risquent de persister à l'adolescence et l'âge adulte.

Exemple clinique : Les parents de Carole, 12 ans, n'ont jamais vécu ensemble, le père exige même un avortement lorsque la future mère lui apprend sa grossesse, mais elle ne peut assumer une IVG. Consciente de l'importance d'un père pour un enfant, c'est elle qui insiste pour qu'il s'investisse dans les soins auprès du futur bébé. Changement radical, le père se livre alors à un chantage : il exige la vie commune en échange du fait qu'il s'occupera du bébé et si la mère refuse, il saisira la justice et demandera un large droit de visite. Comme la mère refuse, alors que Carole a 8-9 mois, le Juge ordonne un droit d'hébergement pour le père d'un week-end sur deux du vendredi au dimanche soir et un milieu de semaine sur deux plus la moitié des vacances scolaires, c'est-à-dire un mois complet l'été. D'emblée, l'enfant présente tous les symptômes décrits ci-dessus avec une intensité majeure. Lorsque le père prend l'enfant malgré ses manifestations d'angoisse intense et ses hurlements, son raisonnement est « si l'enfant pleure, c'est parce que son père lui manque ».

À 12 ans, Carole commence seulement à pouvoir aller faire seule un achat, sa mère restant dans la voiture devant le magasin. Lorsqu'elle est chez son père, elle fait une attaque de panique dont elle ignore la raison, qui amène son père à la faire hospitaliser en pédiatrie. Elle souffre d'une angoisse généralisée avec des moments d'agoraphobie et une peur massive à l'idée de toute séparation, alors que les deux autres enfants de la mère, nés ensuite d'une autre union, vont bien. Une psychothérapie classique la soulage au sens où elle peut mettre des mots sur ce qu'elle a ressenti plus petite, mais le symptôme ne change pas et devient handicapant. Savons-nous traiter ces traces précoces ?

En fonction des besoins spécifiques et du développement de l'enfant

Comme nous venons de le voir, à chaque âge, chaque enfant a ses besoins spécifiques. Ainsi pour certaines

situations, par exemple à l'adolescence, le rapprochement avec un des deux parents sera important pour le développement psychique de l'enfant. Dans d'autres situations, l'enfant aura besoin d'expérimenter plus en continuité et en profondeur la vie au sein de la nouvelle entité familiale de l'un ou l'autre des parents. Dans ce genre de cas, la résidence alternée ne serait pas ou plus indiquée pour lui. C'est pourquoi, les solutions évolutives d'hébergement qui peuvent se modifier et s'adapter tout au long du développement de l'enfant sont plus ajustées à ses besoins.

Il existe aussi des situations où certains enfants présentent des troubles psychologiques et/ou des troubles du développement qui peuvent être liés à une angoisse de séparation particulièrement importante. Pour différentes raisons sur lesquelles il serait trop complexe de s'étendre ici, certains enfants supportent encore moins que d'autres le manque de continuité qu'entraîne inévitablement un hébergement alterné. En effet, leurs capacités à faire face à de perpétuels changements de cadres, de personnes et de lieux sont totalement dépassées car ils ont besoin, à chaque changement d'un temps d'adaptation très long. Nous observons que toute leur énergie psychique est mobilisée par leurs tentatives de « digérer » ces modifications permanentes de leur environnement et qu'ils ne sont plus à même de se concentrer sur leurs propres activités ou sur leur scolarité. Nous rencontrons fréquemment cette problématique en consultation pédopsychiatrique pour des enfants qui présentent une symptomatologie régressive, un décrochage ou un échec scolaire. Il nous semble évident que pour des enfants qui présentent ce type de fragilité, la résidence alternée ne devrait pas entrer en ligne de compte.

En fonction du contexte familial et de la conflictualité parentale

Le contexte familial est un élément très important pour le choix du mode d'hébergement à conseiller pour l'enfant. Pour pouvoir bien s'appliquer et ne pas faire l'objet de pression ou de chantage, une résidence alternée doit

être voulue par les deux parents. Ce type de garde, s'il est imposé par la justice en l'absence de l'accord des deux parents, est voué à l'échec en ce qui concerne le développement affectif de l'enfant. Si les relations entre les parents sont conflictuelles, l'hébergement alterné n'est certainement pas, contrairement à ce que certains juges peuvent penser, une manière de les apaiser parce qu'ils auraient tous les deux « droit » à la moitié de l'enfant. Au contraire, il sera source de tensions et de mise en échec permanente.

Nous rencontrons de nombreuses situations où la résidence alternée devient un enjeu de pouvoir entre les parents, le ou les parents faisant ce choix pour maintenir un contrôle sur l'ex-conjoint ou encore pour se servir de l'enfant comme d'un objet pour continuer le combat contre l'autre. Des cliniciens constatent même que préconiser un hébergement alterné dans un cadre de conflictualité parentale attise le conflit et place l'enfant au centre des tensions, ce qui entraîne un véritable risque pour son développement.

De même, l'évolution de la situation personnelle de chaque parent est importante à prendre en compte. En effet, lors de la séparation, un des parents peut être beaucoup plus fragilisé que l'autre et il peut attendre de son enfant qu'il le répare ou lui serve de béquille. Le « choix » de mettre en place une résidence alternée dans ce type de situations risque de se faire pour aider le parent en oubliant les besoins de l'enfant, lui-même choqué par la séparation des parents. Son rôle n'est pas de servir de soignant à son parent en détresse.

Nous constatons aussi que certaines situations familiales évoluent, que le ou les parents qui ont pu être en grande souffrance et en attente d'un soutien de l'enfant vont mieux et arrivent à reconstruire une nouvelle relation amoureuse voire une nouvelle famille.

L'évolution de la situation familiale et de la conflictualité familiale est un élément essentiel pour évaluer et réévaluer la pertinence de l'indication de résidence alternée.

Points de vue cliniques sur ce mode de garde

Vécu de l'enfant

La séparation des parents, quelle que soit la manière dont elle se déroule, et même si elle se passe dans de bonnes conditions, suscite inévitablement d'importants remous émotionnels pour l'enfant. Il est important de se rendre compte de l'impact, parfois très brutal, que cette séparation peut avoir sur l'enfant et de ne pas en minimiser les conséquences.

Chez les tout-petits, nous observons souvent des troubles du sommeil et des troubles psychosomatiques. Pendant les séances de consultation, ces jeunes enfants sont souvent anxieux, ils ont du mal à explorer leur environnement et ils restent accrochés au parent qui les accompagne. Ils mettent plus de temps que la moyenne des autres enfants à accepter de rester seuls avec le consultant et la séparation doit toujours se faire progressivement.

Beaucoup d'enfants en âge de s'exprimer nous disent leur désarroi, leur sentiment d'avoir été abandonnés par leurs parents et de ne pas avoir été, eux-mêmes, suffisamment pris en compte. Dans les situations d'hébergement alterné, le plus souvent une semaine chez chaque parent, les enfants relatent un vécu d'angoisse et d'éclatement. Ils aiment les deux parents, disent même qu'ils ne pourraient jamais vivre sans l'un ou sans l'autre et que s'il n'y a pas d'autre choix pour les voir autant l'un que l'autre, la résidence alternée est la seule solution. Et en même temps, ils se sentent mal, ils ont le sentiment de ne jamais être à leur place et de ne jamais vraiment pouvoir s'installer quelque part. Ce sentiment est encore plus aigu quand le ou les parents reconstruisent une nouvelle famille et qu'ils voient leurs demi-frères ou sœurs rester dans le même foyer.

L'enfant parle aussi souvent des conflits entre les parents auxquels il est obligé d'assister et dont il se sent souvent le fautif. Pour qu'elle se déroule bien, une garde alternée demande beaucoup de vigilance et d'attention. Pour peu qu'un enfant soit distrait ou désorganisé et qu'il oublie ses affaires chez l'un des parents, ceux-ci sont obligés de multiplier des contacts qu'ils voudraient éviter. Même si nous pouvons souvent y voir une stratégie inconsciente de l'enfant pour réunir les deux parents, il se sent aussi coupable d'avoir provoqué des tensions supplémentaires entre eux.

La question du conflit de loyauté est, évidemment, centrale. Ce conflit est souvent intrinsèque à la séparation des parents car leurs attentes vis-à-vis de l'enfant sont souvent différentes. Si ces différences sont trop marquées et que l'enfant passe d'un milieu trop radicalement opposé à l'autre chaque semaine, il aura des difficultés à retrouver ses repères et il pourra avoir le sentiment de trahir l'un ou l'autre parent s'il essaie néanmoins de se positionner. L'attitude des parents et de l'entourage est fondamentale pour aider l'enfant dans cette conflictualité interne, il est essentiel que les parents (et les grands-parents) ne se montrent pas dénigrants ou dévalorisants vis-à-vis de l'autre.

Or, en consultation, nous entendons souvent des parents qui disent « ne jamais dire du mal de l'autre » et qui pourtant quelques minutes plus tard critiquent ouvertement l'attitude et le comportement de l'ex-conjoint devant l'enfant.

Ces enfants sont souvent déprimés et ils peuvent avoir une très mauvaise estime d'eux-mêmes, ils se montrent méfiants sur le plan relationnel, ils ont peur d'investir un lien ou un lieu car ils ont le sentiment qu'ils vont de toute manière devoir s'en séparer, ils l'expriment sous la forme de « ça ne vaut pas la peine, on va quand même devoir s'en aller » ou de « on n'est jamais tranquille, il y a toujours un truc qui nous empêche de nous amuser ». Nous observons même une véritable difficulté à lier des amitiés extra-familiales et à s'investir dans une relation plus approfondie avec les camarades de classe. Ces observations au

plan affectif sont aussi applicables au plan cognitif : ces enfants ont du mal à s'investir et à se concentrer sur une activité ou à l'école car « il faut toujours passer à autre chose ». Certaines hyperactivités sont certainement à mettre en lien avec ce manque de sécurité de base et ce sentiment de ne jamais pouvoir se poser.

L'agressivité que peuvent montrer ces enfants est souvent dirigée vers un des parents, en général vers celui qui est le moins fragile, ou alors vis-à-vis du nouveau conjoint ou de ses enfants. Il est très fréquent qu'ils les rejettent et les vive comme de véritables intrus. Elle est aussi réactionnelle au déni des parents de leurs difficultés à vivre cette situation de résidence alternée, les enfants leur en veulent beaucoup de ne pas se rendre compte combien c'est difficile pour eux de faire face à ces changements permanents et de faire « comme si tout était comme avant puisqu'ils voient tout autant les deux parents ». Elle s'exprime sous différentes formes en fonction de l'âge. Les moments de séparation qui se répètent chaque semaine sont particulièrement délicats et les enfants y réagissent en montrant une irritabilité persistante devant ces changements qui leur pèsent. À l'adolescence, les conflits peuvent devenir beaucoup plus ouverts et l'agressivité plus marquée.

D'autres enfants, au contraire, n'expriment plus rien, Izard (2009) parle de gel émotionnel et d'enfants qui semblent s'être figés sur le plan psychique, qui s'adaptent à tout ce qu'on leur demande, se comportent comme des enfants parfaits mais ils ne ressentent plus rien. Ils peuvent avoir le sentiment d'être niés dans leurs émotions et dans leur souffrance à vivre ces séparations de manière répétitive. Certains enfants ont plus de difficultés à vivre les absences de la mère que celles du père et montrent une grande détresse face à ce manque maternel. Ceci est très marqué chez les enfants en bas âge. Citons une recherche (Izard, 2012) qui porte sur les troubles apparus chez les enfants après la mise en place d'une résidence alternée non conflictuelle et qui montre la fréquence des signes suivants de souffrance psychique :

- une atteinte de l'estime de soi
- une angoisse de perte des personnes et des lieux,

avec l'apparition de rituels obsessionnels de vérification lors des départs d'un domicile, la demande qu'aucun objet de la chambre de l'enfant ne soit déplacé en son absence, une angoisse lors de tout changement dans les habitudes (exemple : un enfant déclare : « J'aime l'eau car seule l'eau ne change pas »). L'auteur évoque un « syndrome traumatique » dû à la répétition de ces pertes :

- de l'agressivité
- un gel des émotions (« J'évite de m'attacher à mes parents »)
- un clivage (certains enfants se dessinent comme coupés en deux)
- un sentiment d'être nié dans ses émotions par les parents : « Tout le monde se fout de ce que je ressens »
- une souffrance dépressive et un sentiment extrême de solitude : « Quand je suis chez papa, je pense à maman et inversement », ou encore : « J'ai un cœur pour papa, un cœur pour maman, et pas de cœur pour moi ».

Vécu des parents

Quand des parents nous consultent pour des enfants qui sont en hébergement égalitaire parce que ceux-ci montrent un mal-être ou présentent des symptômes de détresse psychique, ils ont beaucoup de mal à accepter l'idée qu'il pourrait y avoir un lien entre la souffrance de l'enfant et la résidence alternée et ils ne sont pas prêts à remettre en question cette modalité de garde, comme si il y avait un déni des angoisses d'abandon de l'enfant et de son mal-être à vivre les séparations de manière aussi répétée. C'est comme si la question de leur parentalité ne pouvait pas être remise en question ou repensée suite à leur séparation et que pour eux « cela ne changeait rien » à leur statut de père ou de mère, « nous sommes toujours les parents » et pour eux, le fait qu'ils soient séparés n'entrerait pas en ligne de compte. C'est d'ailleurs souvent le discours qui est tenu aux enfants par leur entourage et qui est, en partie, exact sauf que l'exercice de leur parentalité sera fondamentalement différent après et avant une séparation. Nous rencontrons aussi de nombreuses situations

où les parents ne sont pas tout à fait en accord pour mettre en place une résidence alternée mais où ils préfèrent trouver un consensus qu'ils ne veulent pas remettre en question pour « avoir la paix » avec leur ex-conjoint.

Les parents eux-mêmes peuvent présenter une grande souffrance à devoir vivre la séparation avec leur enfant pendant un temps aussi prolongé et ils supportent très mal les périodes d'absence. Il arrive d'ailleurs souvent qu'ils ne puissent le cacher à leur enfant et que la séparation en soit encore plus difficile pour lui.

Mais, pour le bien-être de l'enfant, il est important que le parent essaie de montrer le moins possible sa souffrance. Dire à son enfant qui va chez l'autre parent : « Tu me manques, c'est long quand tu n'es pas là, je suis triste sans toi... » est inadéquat. L'enfant a besoin de sentir son parent solide. La tristesse du parent peut être très lourde à porter pour un enfant. Poussée à l'extrême, elle peut amener à une « parentification » de l'enfant, où ce dernier pense qu'il doit prendre soin de son père et/ou de sa mère et s'en veut de « l'abandonner » quand il va chez l'autre parent. Il peut avoir du mal à s'y épanouir, par sentiment de culpabilité, même si sur le fond il s'y sent très bien.

Nous voyons fréquemment des enfants qui deviennent de véritables « soignants » pour le ou les parents fragiles. D'autres enfants adoptent une position de retrait et ont tendance à « faire comme si de rien n'était », d'autres encore peuvent commencer eux-mêmes à chercher le conflit avec les parents, ce qui peut amener à un cercle vicieux de réactions comportementales difficiles chez l'enfant. L'enfant peut alors être accusé par les parents d'être à l'origine de leurs difficultés à « s'arranger entre eux » et lui en faire porter la responsabilité. Ces comportements en seront souvent encore amplifiés et il en ressentira d'autant plus de culpabilité.

Dans certaines situations conflictuelles entre les parents, la perspective s'inverse et c'est l'enfant qui doit jouer cette fonction sécurisante et transformatrice pour son ou ses parents en souffrance. Il y a un dysfonctionnement au niveau des relations parents-enfant auquel ceux-ci donnent une place qui n'est pas la sienne. L'enfant doit

ainsi renoncer à l'image d'un couple parental uni dont il serait le fruit du désir et de l'amour, cette représentation est endommagée à ses yeux et il peut éprouver le sentiment d'être remis en cause dans ses origines elles-mêmes. Ou encore, nous pouvons observer dans d'autres situations de conflits parentaux le père et la mère qui peuvent se retourner contre l'enfant et faire alliance contre lui. L'enfant est alors identifié comme le « mauvais objet », le fauteur de troubles qui a provoqué le conflit au sein de leur organisation. Il peut s'installer ainsi progressivement un « jeu interactionnel » pervers dans lequel l'enfant est tantôt un allié, un confident de l'un ou l'autre parent, tantôt identifié comme le fautif dont ils se servent pour déplacer l'origine de leurs conflits. Même si cela peut exister dans toutes les situations de séparation parentale, il semble que dans le contexte d'une résidence alternée, l'enfant peut être plus facilement utilisé dans le conflit parental car ce dispositif permet plus d'opportunités pour le manipuler.

Analyse des professionnels

De notre point de vue de professionnels, tenant compte des difficultés psychologiques présentes chez de nombreux enfants en hébergement alterné, certains critères sont indispensables pour qu'une résidence alternée puisse se mettre éventuellement en place :

- l'âge de l'enfant. Le psychisme de l'enfant et particulièrement du jeune enfant est en pleine construction, il a besoin de continuité, de structure, de sécurité et d'avoir acquis de manière stable la représentation interne du parent absent. L'hébergement alterné, en les confrontant trop jeunes à des séparations et des absences répétées, ne permet pas aux enfants d'acquiescer ces aspects de la relation aux parents indispensables au développement de leur sécurité de base.

- la proximité du domicile des parents ; critère indispensable qui doit être sérieusement évalué. Il ne suffit pas que les parents habitent dans la même ville pour que cela puisse se mettre en place. En effet, les temps de trajet peuvent s'avérer très longs également au sein d'une même agglomération

- la disponibilité des parents. Ceci est un critère important, et parfois difficile à évaluer car les parents, dans l'espoir d'obtenir « égalité de causes », ne disent pas toujours la vérité. Cela n'aurait, par exemple, aucun sens de proposer une garde alternée pour un parent qui serait absent une grande partie de la semaine pour des raisons professionnelles et qui placerait systématiquement les enfants chez les grands-parents.

- l'entente des parents. Critère complexe à évaluer, à moins d'une « conflictualité franche » ou « d'une absence totale de communication » entre les parents, les magistrats ne peuvent bien souvent pas savoir comment les parents s'entendent, d'autant plus que ceux-ci viennent de se séparer et qu'ils auront inévitablement des contentieux à régler. Ce n'est que l'existence d'un véritable dialogue parental qui peut signifier la possibilité d'une résidence alternée. En deçà de cette entente, ce mode de garde nous semble contre-indiqué.

Actuellement, la mésentente entre les parents n'est pas reconnue comme un frein à l'hébergement égalitaire. Pourtant, quand il y a de trop mésententes entre les parents, la résidence alternée ne devrait pas être proposée, en tout cas dans un premier temps. Quel que soit l'âge de l'enfant, la résidence alternée ne pourra être bien vécue pour lui que si les relations entre ses parents sont bonnes. Si c'est un choix imposé, cela ne se passera pas bien. Quand il n'y a aucune communication entre les parents, par exemple, de très jeunes enfants sont parfois amenés à devenir « des messagers », ce qui est très lourd à porter. Il faut éviter que la garde de l'enfant ne devienne l'enjeu majeur de la séparation. La résidence alternée pour que chaque parent ait « sa part d'enfant » n'est jamais une bonne solution. Il faut d'abord penser aux droits de l'enfant, plutôt qu'au droit à l'enfant. La garde alternée doit répondre aux besoins de l'enfant et non aux désirs des parents.

La loi belge¹, les législations - qui préconisent actuelle-

ment la mise en place systématique d'une résidence alternée - contiennent quand même un principe de précaution qui a été pris en compte suite au travail de commissions médico-psychologiques qui ont alerté le parlement sur les dangers et les dérives d'une loi qui pourrait s'appliquer à tous sans restriction (De Buck, 2007). Mais au-delà de la loi et de ce principe de précaution, c'est aussi la formation et la sensibilisation des professionnels de l'enfance qu'il faut viser car la notion d'intérêt de l'enfant reste confuse. L'intérêt de l'enfant consiste à nous assurer que son entourage le considère comme « une personne », tient compte de ses besoins physiques et psychologiques et qu'il bénéficie d'un environnement stable, continu et adéquat. C'est pourquoi l'expérience clinique que nous avons en première ligne de consultation pédopsychiatrique en ce qui concerne la résidence alternée et ses conséquences doit être partagée avec d'autres professionnels, ainsi que les résultats des recherches à plus large échelle.

De nombreux parents nous parlent aussi de l'importance du rôle de l'avocat dans ces questions de mode de garde et de combien ils ont pu sentir leur libre arbitre manipulé par un professionnel qui avait lui-même une idéologie préconçue ou des idées antiféministes très arrêtées. Dans ces situations, nous observons qu'un changement d'avocat qui aspire à apaiser la situation amène très souvent une réelle modification de l'entente des parents au sujet des modalités de garde pour l'enfant.

Du côté des professionnels quels qu'ils soient, magistrats, avocats, médecins, psys, nous constatons qu'il leur est souvent beaucoup plus difficile de s'identifier à l'enfant qu'aux parents et de comprendre ce que peut vivre un enfant dans certaines situations, comme si l'idéologie d'un lien parents-enfants indéfectible et la notion d'égalité entre hommes et femmes primaient sur tout le reste en confondant l'intérêt de l'enfant et les

1. En Belgique, la loi du 18 juillet 2006 tend à privilégier l'hébergement égalitaire de l'enfant dont les parents sont séparés. Ainsi, l'article 374 du Code civil, § 2, alinéa 2, dispose qu'« à défaut d'accord [entre les parents], en cas d'autorité parentale conjointe, le tribunal examine prioritairement, à la demande d'un des parents au moins, la possibilité de fixer l'hébergement de l'enfant de manière égalitaire entre ses parents. »

La loi française du 4 mars 2002 indique que le juge peut fixer la résidence de l'enfant en alternance au domicile des parents ou au domicile de l'un d'eux (sans priorité indiquée dans la loi) en prenant en compte (...) le résultat des expertises éventuellement effectuées, tenant compte notamment de l'âge de l'enfant. Dans les faits, certains magistrats se montrent précautionneux par rapport à l'âge de l'enfant, d'autres pas.

revendications parentales et en ne prenant pas en compte les risques psychologiques pour l'enfant. Ces problématiques humaines et individuelles tellement complexes ne peuvent pas être approchées en se réfugiant derrière une position idéologique, celle-ci générant des convictions inébranlables qui ne permettent plus de penser de manière nuancée et différenciée. Les positions idéologiques figent la pensée et elles ne laissent plus de place au doute et à la remise en question. Et pour certains, la résidence alternée est devenue une idéologie.

Il faut aussi souligner que si les parents ont des enfants d'âges très différents, il semblerait qu'il n'y ait pas de contre-indication à mettre en place des modalités différentes pour chaque enfant si le jeune âge d'un des enfants le justifie, à condition que des temps partagés entre les membres de la fratrie soient préservés. Par la suite, l'enfant demandera peut-être lui-même à aller davantage chez l'autre parent avec son frère ou sa sœur.

Nous constatons aussi que dans certaines situations, les enfants ont une grande attente d'aide de la part de leur thérapeute. Il nous est apparu que même si une psychothérapie peut les aider à remanier certains aspects des images internes de leurs parents, ce dispositif est totalement impuissant à aider l'enfant à supporter une situation réelle qui peut lui être insupportable et dans laquelle il est plongé de manière répétitive. Si les parents ne sont pas prêts à entendre la souffrance de l'enfant liée à un dispositif d'hébergement qui ne lui convient pas, celui-ci risque de perdre confiance dans ce professionnel sur lequel il comptait pour pouvoir l'aider à s'en sortir, ce qui signe une répétition de ce qu'il est en train de vivre dans sa famille.

Situations pathologiques

Voici trois exemples cliniques d'enfants d'âges différents qui présentent ou ont développé de lourdes pathologies et pour lesquels l'entourage ne prend pas en compte leur fragilité et semble ne pas vouloir reconnaître que l'hébergement alterné ne peut être qu'un facteur aggravant pour leur problématique.

Exemple clinique : Louise est une petite fille de 3 ans qui présente un retard mental sévère. Son père avait demandé à la mère d'avorter puis il l'a abandonnée à la naissance de l'enfant. La mère l'a élevée seule pendant plus d'un an et le père est revenu revendiquer sa paternité quand Louise avait 14 mois. Il a attaqué la mère sur le plan juridique parce qu'elle ne lui avait pas présenté l'enfant à un droit de visite, non médiatisé, qu'il avait obtenu en dépit de tout bon sens car il n'avait jamais vu l'enfant jusqu'alors. Ce père est profondément paranoïaque et il utilise tous les moyens pour harceler la mère et l'enfant. Depuis, cette petite fille est l'objet d'une bataille juridique sanglante attisée par une haine partagée. En dépit de tout bon sens également, l'autorité parentale partagée a été accordée à ces deux parents. Le père veut obtenir une résidence alternée alors que Louise est très petite, qu'elle présente une lourde pathologie et qu'elle a un besoin fondamental de continuité et de sécurité. Toute perturbation dans son environnement suscite chez elle de violentes angoisses et majorent ses troubles du contact, son agitation et son repli sur soi. Le père, tout en reconnaissant la pathologie de l'enfant, nie totalement que son propre comportement paranoïaque, revendicateur et harcelant puisse avoir un impact sur la manière dont sa fille ressent la situation.

Cette situation, qui semble clairement poser une contre-indication pour une résidence alternée au vu de l'âge de l'enfant, de sa lourde pathologie, de la conflictualité parentale aigüe et surtout de la psychopathologie du père, est malgré tout régulièrement discutée au tribunal et la proposition d'hébergement alterné régulièrement remise en avant. Il semble que malgré toutes ces évidences, certains professionnels pensent encore que cela serait une solution envisageable.

Exemple clinique : Arthur a 9 ans, est en résidence alternée depuis l'âge de 3 ans, une semaine chez chaque parent. La situation familiale des deux parents a connu de nombreux changements. Tous les deux ont essayé à plusieurs reprises de reconstruire un nouveau couple et une nouvelle famille, mais sans succès durable. Arthur a connu tous les compagnons et compagnes des parents,

dont certains avec lesquels les rapports étaient très tendus parce qu'ils avaient du mal à accepter la présence de l'enfant et que les approches éducatives des uns et des autres étaient très différentes. De plus, au début, il investissait les relations avec les enfants des nouveaux partenaires, investissement qui était à chaque fois rompu lors de la séparation du nouveau couple. Au fil des années, Arthur s'est senti de plus en plus déstabilisé et quand il vient en consultation, il est profondément déprimé. Il a une représentation de la vie très négative et il ne peut imaginer avoir un avenir agréable. « Il se sent comme une balle de tennis qu'on se lance d'un côté à l'autre », ses propres parents, « chaque fois qu'ils ont un nouvel amoureux », ne font plus attention à lui et il a l'impression qu'ils « obéissent à tout ce que l'autre demande ».

Certains parents sont eux-mêmes totalement incapables de stabilité et de continuité, ils ont des difficultés à investir une relation durable et à garder un lien affectif à long terme. Certains présentent même une véritable pathologie du lien et ils ont tendance à se montrer impulsifs à la fois dans les choix et les ruptures, cela pouvant aller jusqu'à des pathologies d'états limites. Il nous semble que dans ces situations- là, aussi peu sûres et sécurisantes pour l'enfant, une résidence alternée ne fait que multiplier la gravité de ce climat relationnel précaire.

Exemple clinique : Sonia a 16 ans, elle consulte, à sa demande, pour de très graves pensées suicidaires et un état dépressif. Elle vit en résidence alternée depuis la séparation de ses parents quand elle avait 9 ans. Elle n'a jamais remis ce mode de garde en question jusqu'à aujourd'hui. Ses symptômes sont apparus récemment suite à des conflits avec le père. Celui-ci a tenté de reconstruire une nouvelle relation et Sonia a très mal accepté la venue de cette nouvelle compagne. Elle a eu le sentiment de perdre son père, qui ne l'a plus traitée en égale, et elle a voulu demander un changement de mode de garde, ne supportant plus de voir chaque deux semaines son père « qui n'avait d'yeux que pour cette femme et qui pourrait faire un effort quand elle-même est en visite ». Son père a très mal réagi à ses revendications, il n'a pas voulu entendre sa souffrance et il est

devenu de plus en plus violent. Sonia a commencé à prendre des médicaments en surdosage à ce moment-là en le cachant à ses parents et elle a développé une grande peur vis-à-vis de son père. Actuellement, elle voudrait pouvoir habiter principalement chez sa mère pour « que les tensions se calment et que les relations avec son père évoluent » mais celui-ci a beaucoup de mal à l'accepter.

Même s'il est évident que dans la situation d'une jeune adolescente comme Sonia la réactivation de la problématique œdipienne est à l'avant-plan. Nous observons que les adultes autour d'elle n'ont pas compris la détresse qu'elle peut ressentir et ils ont interprété son comportement revendicateur comme simplement lié à l'adolescence, ce qui est, en partie, exact, mais la situation d'incompréhension répétitive dans laquelle elle se trouve qui exacerbe ses réactions et la pousse à se dévaloriser et à déprimer de plus en plus.

Nous voudrions aussi évoquer les difficultés qu'il peut y avoir avec certains parents qui présentent une pathologie psychiatrique. Pour ceux chez qui nous rencontrons un tableau pathologique évident tels qu'une schizophrénie, une dépression ou une paranoïa, les choses sont paradoxalement plus simples car il est souvent évident pour l'entourage que l'enfant ne peut être à mi-temps chez un parent qui va aussi mal. Par contre, pour des symptômes qui sont moins bruyants comme une perversion du lien ou une maltraitance psychologique à bas bruit, il est souvent beaucoup plus complexe de démontrer les dysfonctionnements relationnels peu ou pas perçus par l'entourage et d'aller à l'encontre d'une résidence alternée. Au contraire, lorsque certains parents sont adéquats mais présentent un état dépressif chronique, la résidence alternée peut permettre à l'enfant de trouver une certaine vitalité chez l'autre parent s'il ne souffre pas de troubles psychiques.

Réflexions générales autour d'une étude prospective australienne

Cette étude (McIntosh, Smyth, Kelaheer, 2010) concerne 260 enfants âgés de 6 à 19 ans vivant en résidence alternée 65%/35%, suivis pendant 4 ans après médiation dans un contexte de conflit parental. Parmi les principaux résultats de cette étude, on relève les constatations suivantes (Berger, 2013) :

Il faut indiquer qu'en Australie, simultanément au vote de la loi de 2006 légalisant la résidence alternée, il a été décidé que la démarche de résolution des conflits doit se faire hors de la procédure judiciaire : les parties ne sont pas autorisées à porter leur affaire devant un tribunal tant qu'elles ne peuvent pas prouver avoir essayé de résoudre leurs conflits avec l'aide d'un « praticien officiel en résolution des disputes familiales » (Smyth, 2013). Ces médiateurs ont une formation poussée concernant le développement affectif de l'enfant. S'ils l'estiment nécessaire, ils peuvent donner des conseils et faire des recommandations à la Cour. Parmi les principaux résultats de cette étude, on relève les constatations suivantes :

Les enfants élevés en résidence alternée présentent plus de symptômes externalisés (agressivité, impulsivité, agitation, désobéissance), internalisés (inhibition, angoisse, dépression, échec scolaire) que la moyenne générale et plus de problèmes de relation avec leurs pairs. Il existe une relation directe entre des horaires rigides et les troubles internalisés tels que dépression et anxiété. Les auteurs indiquent ne pas pouvoir prouver que la résidence alternée rigide crée ces symptômes émotionnels, mais qu'elle peut maintenir des tendances à la dépression et à l'angoisse chez l'enfant.

L'hyperactivité et les troubles attentionnels sont six fois plus fréquents chez ceux qui vivent en résidence alternée, d'autant plus que l'hébergement est rigide.

Dans beaucoup de résidences alternées même non conflictuelles, les parents sont plus satisfaits que les enfants, qui préfèrent l'hébergement principal (cf. Izard, supra).

Avec 4 ans de recul, les enfants vivant en résidence alternée continue, rigide ou non, sont les moins satisfaits par rapport à ceux qui vivent d'autres modes d'hébergement et sont ceux qui demandent le plus à modifier leur mode de vie. Les enfants en résidence alternée rigide sont de plus en plus insatisfaits au fil du temps.

Suite à la mise en place d'une résidence alternée, les problèmes affectifs des enfants sont plus importants ? Puis ils tendent à diminuer au fil des années, avec deux exceptions. Les difficultés de concentration demeurent constantes chez les enfants en résidence alternée qui en souffraient alors qu'elles diminuent dans les autres groupes. Les enfants qui vivent dans les dispositifs longtemps rigides montrent plus de symptômes internalisés que les enfants hébergés dans les arrangements flexibles de toute sortes.

Dans la tranche d'âge 5-12 ans, la résidence alternée peut être le meilleur et le pire arrangement parental possible après le divorce. « La résidence alternée peut bien marcher quand elle est centrée sur les besoins de l'enfant et quand il ne lui est pas confié la responsabilité d'assurer le bien-être de ses parents. L'insatisfaction vient aussi du mouvement perpétuel et du poids de l'organisation que cela crée ».

La résidence alternée ne prévient pas la souffrance liée à l'absence d'un parent, quelle que soit l'équité de l'arrangement. « Elle ne calme pas la nostalgie d'un enfant pour le parent avec lequel il ne vit pas. Lorsqu'il est chez l'un, il peut continuer à souffrir de l'absence de l'autre ».

Les enfants capturés par un conflit inter-parental ouvert ne tirent aucun bénéfice de la résidence alternée. Pour tous les auteurs, en cas de conflit familial ouvert, les enfants se développent moins bien. La résidence alternée ne marche pas pour apaiser les parties en guerre et les conflits ouverts ne sont pas transformables.

Au contraire, elle augmente un conflit dommageable, cadenas les parents dans des contacts fréquents et rend leur séparation émotionnelle plus compliquée. Et il existe le risque d'un abus de pouvoir continu, les ex-compagnons pouvant utiliser la résidence alternée pour contrôler leurs ex-compagnes ou être violents par rapport à elles.

Résidence alternée et violence conjugale

Les cliniciens constatent que des enfants continuent à subir la violence conjugale qui se manifeste encore dans certaines situations de parents séparés. Dans une atmosphère de violence physique ou psychique, de tensions ou d'important malaise, la souffrance et le sentiment d'impuissance ressentis par un parent vis-à-vis de son ex-conjoint se détournent vers l'enfant qui subit alors la colère destinée à l'ex-partenaire.

Le fait qu'un enfant soit plus proche d'un parent que de l'autre peut avoir des incidences importantes sur la manière dont il va, à la fois, ressentir les conflits de ceux-ci mais aussi, éventuellement, en être la cause ou prendre parti ou encore être amené à devoir se positionner.

Face à cette situation et particulièrement dans le cadre d'un hébergement alterné, l'enfant essaie surtout de ne pas avoir à prendre parti. Il désire avant tout maintenir un équilibre rigoureux entre l'amour qu'il dispense à son père et sa mère, les deux personnes qu'il aime le plus au monde, en respectant le mieux possible le partage dont il est l'objet. Cette attitude de neutralité absolue est la seule qui lui permette de garder son unité, de lutter le mieux possible contre l'écartèlement.

Si l'enfant sert d'objet de chantage à la conflictualité voire à la violence qui persiste entre les parents, il va se sentir coupable d'une situation entre adultes qui ne devrait pas le concerner directement. S'il y a de graves désaccords, voire de la violence entre les parents, les enfants peuvent ressentir un vécu d'incohérence et un conflit de loyauté, d'autant plus s'ils sont dans un contexte de résidence alternée et s'ils passent chaque semaine d'un parent à l'autre.

La manière dont l'enfant va vivre les conséquences des conflits dépend beaucoup de son âge. Son déve-

loppement affectif et cognitif peut être affecté par une situation familiale insécurisante et incohérente, ceci d'autant plus qu'il est tout petit. Le bébé est particulièrement sensible au manque d'investissement et de contenance de ses donneurs de soins, les tensions (les « stress ») qui peuvent exister autour de lui peuvent avoir une influence sur sa maturation cérébrale et provoquer une hyperréactivité aux autres stress même mineurs qu'il va inévitablement connaître par la suite. La peur, l'insécurité et l'incompréhension devant la discontinuité de l'attention de ses parents, être témoin de leurs éclats lors « des passages de bras », ressentir leur indisponibilité, le bouleversement de leurs repères vont peser sur le sentiment d'exister du tout-petit et sur sa confiance en son environnement. L'enfant plus grand dispose de plus de ressources psychiques et cognitives pour faire face, il peut réagir et exprimer son malaise par des mots ou des comportements.

Malgré ces capacités, les conséquences des conflits conjugaux n'en restent pas moins graves pour lui. Les pertes de repères, encore plus complexes dans le cadre de garde alternée, les disputes, les attaques récurrentes entre ses parents et leur indisponibilité à ses besoins dans ce contexte lui transmettent un sentiment d'insécurité, de désorganisation et de manque de confiance envers le monde adulte et envers lui-même. Les adolescents peuvent aussi avoir tendance au retrait, à se confiner dans leur chambre et à écouter très fort de la musique en boucle, à jouer sur leurs écrans ou à réagir sur le mode du passage à l'acte, pour échapper à cet environnement qu'ils finissent par ressentir comme hostile et peu propice à leur intérêt et à leur épanouissement. Ce mode de réactions peut aussi être une manière de faire réagir les parents, leur faire comprendre qu'ils doivent arrêter de s'entre-déchirer et tourner les yeux vers lui et vers son mal-être.

Un enfant soumis à une forme d'instrumentalisation sera impacté sur son développement psychique et sur son caractère. Car l'enfant est particulièrement perméable aux interactions incohérentes voire conflictuelles ou violentes dans lesquelles il est pris, ceci d'autant plus

dans le cadre d'une alternance, car en permanence partagé dans sa loyauté, il n'a pas encore les capacités de mettre en place les défenses dont il aurait besoin pour se protéger.

De surcroît, l'enfant peut aussi servir d'objet de pression et de chantage, tel le dernier lien qui unit les parents, placé au centre des enjeux relationnels. Il peut être utilisé par ceux-ci, hors de sa présence, au sein de leurs échanges pour faire taire l'ex-partenaire en le menaçant de faire des révélations à l'enfant ou de le monter contre l'autre en lui faisant part de sa version des faits.

Ce n'est pas nécessairement spécifique à la résidence alternée. Par contre, le nombre de violences conjugales est fréquent dans ce dispositif (au moins 34 %) car la résidence alternée est utilisée comme moyen de garder une emprise.

Les enfants pensent aussi que leurs parents ne se disputent qu'à leur propos et que les conflits partent souvent de différends éducatifs. Ils en ressentent une grande culpabilité et portent la responsabilité des tensions parentales. Certains enfants l'expriment même très clairement en disant « qu'ils veulent disparaître ou qu'ils veulent mourir pour que papa et maman ne se disputent plus ».

Dans certaines séparations exacerbées par « l'obligation » liée à l'hébergement alterné d'être en contact plus étroit avec l'ex-conjoint, plus que dans le cadre d'autres modes de garde, la situation affective de chaque parent peut devenir asymétrique.

Paradoxalement, alors que cette asymétrie devrait être améliorée par la séparation, elle peut engendrer des interactions encore plus dysfonctionnelles qui augmentent la violence entre les conjoints.

Celle-ci peut aller jusqu'à une violence pathologique qui cherche à nier l'autre en tant que sujet. Cette violence s'exerce sous le couvert d'une relation d'emprise dont il est souvent, du moins au départ, extrêmement difficile de se rendre compte. Le « jeu » relationnel devient le seul

enjeu du couple séparé, qui s'enferme dans un système dont il n'arrive pas à s'échapper. La relation d'emprise nie l'autre en tant que sujet, elle cherche à l'asservir et elle tente de « détruire le désir de l'autre et d'abolir l'altérité » (Dorey, 1988).

Cette violence pathologique peut être physique (coups, gifles, blessures,...) mais elle est aussi très souvent psychologique. L'ex-partenaire violent² vise à dénigrer son ex-conjoint, à le blesser, à le dévaloriser, il fait régner un climat de soumission et de terreur. Il s'approprie le psychisme de sa victime qui se sent de plus en plus incapable et qui perd toute confiance en elle. Le parent victime va se déprimer, sa liberté de penser n'existe plus, il va perdre sa confiance dans l'exercice de son rôle parental et se montrer indisponible aux besoins de l'enfant tant il est enfermé dans l'emprise de son ex-conjoint. Certaines situations de résidence alternée aboutissent parfois à ce que le parent attaqué, dénigré et maltraité lâche prise et laisse la garde principale au parent violent vis-à-vis de lui, tant cette situation d'échanges trop fréquents devient intolérable. Nous observons souvent cet état de fait quand la prescription de résidence alternée a été mal évaluée et que la justice n'a pas suffisamment compris l'enjeu des liens entre la demande de garde partagée et la conflictualité conjugale préexistante à la séparation, que cette demande n'était pas faite dans le souci du bien-être de l'enfant mais pour obtenir une victoire personnelle et réparer la blessure narcissique de la rupture.

Dans ces situations de violence et d'emprise pathologiques, il n'y a pas beaucoup de place pour l'enfant. Les parents ne sont préoccupés que par eux-mêmes et les enjeux narcissiques de pouvoir et de dévalorisation du rôle parental de l'autre sont tellement importants que l'enfant est souvent utilisé soit comme faire-valoir pour

l'un ou l'autre des parents s'il est brillant, valorisant, soit comme réceptacle du négatif s'il pose des difficultés et/ou ne se développe pas comme le ou les parents l'auraient souhaité. En tous cas, il n'a pas d'existence propre, ses besoins sont déniés et il ne sert qu'aux enjeux conflictuels des parents.

De plus, dans ces situations, l'enfant est souvent le témoin de ce qui se passe entre les parents. Ceux-ci ne font pas du tout attention à l'en préserver, ils ne tiennent pas compte de sa présence tant ils sont emportés par leur propre impulsivité et leur propre destructivité. Dans certaines situations perverses, ils sont brutaux et frappent l'ex-conjoint volontairement devant l'enfant, pour lui montrer à lui aussi qui détient le pouvoir sur l'autre.

2. Statistiquement les auteurs des violences conjugales sont majoritairement les pères dont des pères violents (34 % condamnés officiellement, dans l'étude australienne, 40% pas forcément condamnés demandent la résidence alternée non pas pour tenir leur rôle de père, mais pour continuer à exercer une emprise sur l'ex-compagne. Ceci n'est parfois pas pris en compte par le juge au moment de l'attribution du droit de garde.)

Résidence alternée et syndrome d'aliénation parentale

Il est nécessaire d'évoquer ici la manière dont le « concept » de syndrome d'aliénation parentale (SAP) est lié à la résidence alternée par des associations militantes de pères : elles demandent que ce mode d'hébergement soit légalement imposé de manière systématique en cas de séparation du couple parental « pour éviter que ne s'installe une aliénation parentale ». Le temps équivalent passé par l'enfant avec ses deux parents dès son plus jeune âge empêcherait ainsi qu'il soit manipulé par l'un contre l'autre.

En réalité, le terme « d'aliénation parentale » renvoie à une théorisation linéaire simpliste qui court-circuite la complexité de chaque situation et donne l'illusion dangereuse que tout professionnel pourrait être capable de porter ce diagnostic (Phelip, 2012). Il y aurait d'un côté un parent aliénant, soumettant son enfant à une emprise et à un lavage de cerveau qui l'amènerait à refuser toute relation avec son autre parent et d'un autre côté un parent victime, injustement coupé de tout contact avec son enfant instrumentalisé. Ceci est en contradiction avec les constatations des experts sérieux et bien formés qui savent que les situations où un enfant refuse tout contact avec un de ses parents sont parmi les plus difficiles à comprendre et qu'elles nécessitent une évaluation longue et précise.

Le SAP est un terme qui n'est pas reconnu scientifiquement. Il faudrait lui préférer le terme « d'emprise » ou « d'instrumentalisation ».

Il peut exister des pères ou mères qui exercent une emprise pathologique sur leur enfant et se livrent à un véritable lavage de cerveau, ce qui représente une authentique maltraitance.

Mais l'utilisation simpliste du concept de SAP est aussi à l'origine d'authentiques maltraitances faites à des enfants et à des parents.

Si un enfant ou un adolescent, à l'occasion d'une séparation plus ou moins conflictuelle d'un couple, est réticent à aller chez un parent ou s'il refuse même tout contact avec lui, avant de parler de manipulation ou d'emprise parentale, il est nécessaire de faire une analyse précise de la situation. Beaucoup de refus de contact ne sont pas synonymes d'enfant soumis à une emprise. En cas d'exploration insuffisante de la situation, le risque de commettre une injustice et de prendre des mesures inadéquates pour l'hébergement de l'enfant peut être maltraitant pour celui-ci et sa famille. Il peut ainsi y avoir un risque important à confondre un fort conflit parental avec un comportement aliénant.

Dans ce genre de comportement, nous retrouvons souvent un parent vindicatif exclusivement préoccupé par la procédure judiciaire, qui met plus d'énergie à se présenter comme une victime qu'à chercher à protéger son enfant, sans réelle inquiétude sur les conséquences que cela peut avoir sur celui-ci. Il peut exercer une emprise sur l'enfant pour qu'il ne révèle pas les maltraitances ou abus éventuels. C'est un parent qui utilise différentes stratégies pour invalider et dénigrer le parent protecteur : il prétend qu'il serait malade, atteint de troubles psychiatriques, manipulateur, aliénant et s'il ne parvient pas à disqualifier le parent protecteur, il demande le placement de l'enfant et la séparation de la fratrie. Il peut également tenter de mettre en échec la prise en charge thérapeutique de l'enfant.

Exemple clinique : Anaïs est une jeune fille de 15 ans, elle ne veut plus voir son père depuis plus de deux ans. Lors du divorce de ses parents, le jugement avait préconisé une résidence alternée d'une semaine sur deux pour celle-ci. Dès le début de l'exercice de ce mode de garde, le père s'est révélé défaillant. Il ne prenait sa fille que de temps en temps pour quelques jours et un peu de vacances. Le conflit parental est très virulent, la mère a été victime de violence dont Anaïs a été témoin à de

nombreuses reprises. Mais le père nie tout acte violent et envers son ex-femme et envers sa fille. Alors que la jeune fille dit avoir également reçu des coups quand elle voulait s'interposer entre ses parents.

Cette décision de mettre en place une résidence alternée dans un tel contexte présumé de violence conjugale semble déjà, a priori, aberrante.

Mais l'évolution de la situation l'est encore plus. Anaïs refuse tout contact avec son père depuis qu'elle a 13 ans, du fait de la terreur qu'il lui inspire. Mais le père continue à revendiquer cette résidence alternée en disant que c'est la mère qui l'empêche de l'exercer correctement et que sa fille est victime d'aliénation parentale. Cette situation alimente une procédure juridique incessante entre les parents et un dernier jugement, fait à la demande du père, a préconisé qu'Anaïs soit placée en service de pédopsychiatrie pour une observation et une évaluation de sa situation. Heureusement ce jugement a été invalidé en appel par une autre juge qui a reconnu son manque total d'adéquation. Cela montre combien le père, suivi par son avocat et par la justice alors qu'il n'a pas exercé de manière continue son droit de garde, préfère que sa fille soit hospitalisée en psychiatrie alors qu'elle n'en présente pas du tout le besoin et manque l'école sans se préoccuper des conséquences pour elle.

En 2006, le Conseil National des Juges aux Tribunaux de la Famille des États-Unis a dénoncé le SAP pour son utilisation sans fondement qui a pu avoir des effets dramatiques puisqu'elle a amené à confier des enfants en garde à des pères agresseurs sexuels, leur refus d'aller chez leur père étant considéré comme un signe d'aliénation par la mère. Surtout, l'utilisation de ce « syndrome » - terme qui laisse à penser qu'il s'agit d'un état pathologique scientifiquement prouvé - a trouvé un coup d'arrêt lorsqu'en 2012, 8000 professionnels américains ont refusé son inscription au DSM V, manuel diagnostique qui liste les désordres mentaux.

Par ailleurs, une étude officielle réalisée par le Ministère de la Justice du Canada en 2003 montre que si un conflit est présent dans de nombreux divorces, il n'est grave

que dans 10 à 20 % des situations et qu'on ne retrouve de comportement aliénant que dans 2 % de ces conflits graves, c'est-à-dire au maximum dans 0,4 % des situations conflictuelles.

Au niveau clinique, deux études effectuées par des équipes ayant réalisé des suivis longs montrent la complexité des processus en jeu (J. Johnston, T. Goldman, 2010). Dans la première étude, qui porte sur 37 jeunes adultes ayant refusé de rencontrer un parent lorsqu'ils avaient entre 4 et 14 ans, tous les sujets ont par la suite initié d'eux-mêmes une réconciliation avec le parent rejeté, souvent au moment de l'émancipation à la fin de leur adolescence. Seuls 25 % se souviennent avoir nourri des sentiments négatifs à l'encontre du parent rejeté. La deuxième étude porte sur l'évaluation de la thérapie de 42 enfants qui se sont opposés au droit de visite avec un parent. À la fin de leur thérapie, seulement 19 % d'entre eux exprimaient toujours des sentiments fortement négatifs à l'encontre de ce parent. Ainsi 81 % des refus de contacts se sont résolus sans obligation judiciaire. Surtout, la grande majorité des enfants qui refusaient ce contact n'étaient pas aliénés ou manipulés par l'autre parent : la plupart du temps, le parent rejeté l'était parce que peu adéquat, voire négligent ou violent, rigide, ou non investi dans l'éducation et les loisirs de son enfant, ou parce qu'il avait présenté sa nouvelle compagne ou son nouveau compagnon de manière très maladroite, ou dénigrait en permanence l'autre parent. Les véritables situations d'aliénation étaient très rares.

Ces études soulignent deux difficultés majeures. Tout d'abord, il est très compliqué de distinguer de manière fiable si la prise de distance entre parent et enfant a comme origine une éventuelle manipulation parentale ou si elle a une autre origine. Ensuite, comme le montre une recherche québécoise récente, il faut distinguer ce qui est l'ordre d'un conflit parental sévère à l'occasion de la séparation, ce qui est le plus fréquent, de ce qui est de l'ordre d'une aliénation parentale, en sachant que certains signes cliniques peuvent être communs à ces deux contextes, mais que d'autres sont spécifiques.

Répondre aux besoins de l'enfant ?

Par exemple, dans les situations de fort conflit parental, chaque parent reconnaît que l'enfant a besoin de l'autre parent, mais sa réponse à ce besoin est entravée par le conflit conjugal ; alors que dans l'aliénation parentale, le parent aliénant est dans l'incapacité d'accepter que l'enfant ait besoin de l'autre parent. Ou encore, dans le conflit sévère de séparation, chaque parent peut reconnaître l'enfant comme une personne distincte de lui, alors qu'un parent aliénant est dans l'incapacité d'accepter cette différenciation.

L'aliénation parentale est donc très rare, le parent aliénant présentant presque toujours des troubles psychiatriques évidents, souvent de l'ordre de la paranoïa, ou parfois plus subtilement de l'ordre de la perversion. L'instauration d'une résidence alternée systématique comme mesure visant à prévenir l'aliénation parentale est donc totalement non fondée.

Certaines situations peuvent se passer de manière relativement harmonieuse si les bonnes conditions de mise en place de la résidence alternée ont été respectées et si le climat parental est ouvert à l'écoute de l'enfant.

Centrer son attention sur l'enfant, en fonction de son âge, de son rythme, de son développement peut adoucir et faciliter ce qui ne sera, de toutes façons, jamais facile mais s'avérer être la moins mauvaise solution pour l'enfant et lui permettre de trouver un bon équilibre entre lui et ses parents.

Un des points les plus importants, surtout chez les jeunes enfants, est le « passage de bras ». Pour certains, celui-ci se fait à l'école de façon à ce que les parents ne doivent pas se rencontrer pour « l'échange de l'enfant » s'ils ne le désirent pas. Pour d'autres, quand cela se fait au domicile de l'un des parents, il est bon de prévoir quelques minutes d'échange, de ne pas déposer l'enfant « comme un paquet ». Nous savons que changer d'environnement n'est pas facile pour un enfant. C'est important que les parents puissent prendre quelques instants pour raconter ce qui s'est passé, ce que l'enfant a vécu, un événement particulier... C'est important pour l'enfant de savoir que ses parents parlent encore de lui. Le fait de se savoir « pensé ensemble » par ses deux parents permet à l'enfant de sentir une unité se reformer dans sa tête.

L'enfant devrait pouvoir raconter ce qu'il a vécu chez l'autre parent, être libre de parler de son « autre vie ». L'idéal serait que chaque parent puisse être ouvert aux bons moments que l'enfant a avec l'autre, même si ce n'est pas toujours facile. Sinon, l'enfant risque de se couper en deux et de mettre une part de lui-même de côté. Si les parents arrivent à suffisamment bien s'entendre pour pouvoir assister ensemble à sa fête d'école,

à son anniversaire ou à d'autres moments symboliques, cela peut être très rassurant et constructif pour l'enfant.

Pour les tout-petits, la permanence d'un objet transitionnel qui le suit partout est aussi très importante. Les parents qui banalisent l'oubli du doudou peuvent être très insécurisants pour l'enfant car lui, il le vit comme quelque chose de grave. Laisser circuler librement les objets au gré de l'enfant et lui permettre d'avoir une photo de son autre parent dans sa chambre peut aussi être une bonne chose.

Être en contact avec le parent absent permettra aussi à l'enfant de mieux vivre les semaines de séparation. Car une semaine, pour un jeune enfant, c'est long. Nous vivons dans une société hyper connectée, ce serait dommage de ne pas en profiter. Avec les jeunes enfants, on peut même opter pour un contact visuel (Skype, WhatsApp), qui permet à l'enfant d'être rassuré quant à la permanence de l'autre parent. On pourrait même l'inclure systématiquement dans les accords conclus chez le juge pour éviter les désaccords par la suite.

Si l'enfant a du mal à se retrouver dans les temps et les espaces de la résidence alternée, on peut l'aider par des supports ludiques et visuels sur lesquels il pourra s'appuyer pour y retrouver des repères.

Qui dit deux maisons dit aussi bien souvent deux modes de vie différents. Un couple qui se sépare n'est en général plus en accord sur beaucoup de choses et n'a plus la même vision de la vie et du quotidien. Espérer que les mêmes règles d'éducation soient suivies des deux côtés est illusoire, même si les deux parents veulent tous les deux le bien-être de l'enfant. Que ce soit l'heure du coucher ou le nombre de bains nécessaires par semaine, il faut savoir lâcher prise. L'enfant intégrera progressivement les différences entre les règles de son père et de sa mère.

Les études scientifiques dont nous disposons actuellement corroborées par notre clinique, prouvent que la résidence alternée peut engendrer des conséquences négatives sur le développement affectif des enfants. Ce mode d'hébergement peut être, entre autres, à l'origine de la constitution d'une angoisse de séparation et d'un sentiment d'insécurité durables, d'un gel des émotions, de dépression, d'hyperactivité avec des troubles attentionnels. Ces difficultés ne sont pas ou que difficilement améliorées par les prises en charge psychothérapeutiques. Trois circonstances favorisent l'apparition de ces troubles : la résidence alternée dans le tout jeune âge ou des nuits passées régulièrement chez le parent qui n'a pas l'hébergement principal avant l'âge de 2 ans, un fort conflit parental et des rythmes rigides.

C'est pourquoi il nous semble important d'insister sur la nécessité d'articuler la clinique et le législatif. Le législatif ne peut raisonner en termes de « cas par cas », de « sur mesure ». Or, la clinique montre que certains enfants supportent un rythme de vie qui peut en désorganiser d'autres. Les études sérieuses dont nous disposons indiquent un niveau de risque largement suffisant pour justifier qu'un principe de précaution soit appliqué dans la loi.

Calendrier de Brazelton

Une première version aménagée de ce calendrier a été présentée par M. Berger, A. Ciccone, N. Guedeny, H. Rottman en 2004. L'expérience quotidienne a fait apparaître la nécessité d'y apporter quelques aménagements en 2012 (M. Berger).

Comment proposer un dispositif qui permette à un enfant de bénéficier le plus souvent possible de la présence de son père et, réciproquement, sans créer une discontinuité préjudiciable dans sa relation avec sa mère ?

Il est évident que cette question ne se pose que si le père et la mère ont tous deux des capacités éducatives suffisantes. Si la mère présente des troubles de la personnalité importants qui envahissent sa relation avec son enfant (dépression grave, délire, toxicomanie...) alors que le père en est indemne, l'hébergement principal devrait être confié à ce dernier. Nous proposons d'encadrer le rythme des contacts sous la forme d'un droit d'hébergement évolutif de la manière suivante :

Utilisation d'un calendrier

Il est particulièrement destiné aux situations conflictuelles³ et vise à répondre à un principe de précaution concernant le développement de l'enfant. Il s'inspire directement des travaux de Brazelton et Greenspan, deux chercheurs et cliniciens mondialement connus pour leurs travaux sur le développement psychologique du petit enfant. Il prend comme hypothèse la situation la plus fréquente, où la mère est responsable des premiers soins. Il serait à inverser si c'est le père qui a dû assumer cette tâche du fait d'une incapacité psychologique de la mère. Ce calendrier serait à assouplir en fonction de l'éventuelle non-conflictualité du couple, de la capacité de l'enfant de supporter le changement, de l'investissement du père dans les premiers soins et de la manière dont il s'est occupé seul de l'enfant la nuit du fait, par exemple, des obligations professionnelles de l'épouse. C'est la raison

pour laquelle les auteurs indiquent qu'« aucun modèle ne peut convenir à toutes les familles ». Il est à souligner que ce calendrier introduit une contrainte importante pour la mère, qui ne peut pas prendre de longues vacances afin de ne pas priver son enfant de la présence de son père.

De 0 à 2 ans

C'est la période la plus complexe, car les besoins de sécurité et de stabilité d'un nourrisson ne sont pas les mêmes à 2 mois, 8 mois, et 12 mois. De plus, l'allaitement éventuellement en cours limite les possibilités d'éloignement du domicile maternel. Se pose aussi la question de la distance entre les domiciles des parents s'ils sont éloignés. Il faut dire clairement que notre société n'a pas été capable de regarder en face ce problème qui est de plus en plus fréquent et d'y proposer des solutions adaptées.

L'enfant pourrait rencontrer son père deux à trois fois par semaine, sans passer la nuit chez lui, pour une durée de deux ou trois heures deux fois par semaine jusqu'à l'âge de 6 mois, puis trois fois trois heures. Deux de ces demi-journées seraient éventuellement regroupables sur une journée à l'approche des 12 mois⁴. Le problème est celui du lieu en cas d'éloignement du domicile : il faut trouver un tiers non impliqué dans le conflit s'il existe une mésentente à propos de l'hébergement : chez un grand-parent, un ami commun, chez la nourrice...

De 2 à 3 ans

À ces trois demi-journées, lorsque l'enfant sera familiarisé avec le foyer paternel, serait ajoutée une nuit dans la semaine, sans que la séparation d'avec la mère dépasse un jour et demi.

De 3 à 6 ans

L'hébergement pourrait se faire chez le père sous la forme d'un week-end de deux jours - deux nuits tous les quinze jours et d'une journée une semaine sur deux, de manière

4. On fera remarquer qu'un enfant placé en crèche s'absente plus longtemps du domicile maternel dans la journée. Mais dans son cas, la crèche tient compte des indications du parent gardien pour aménager son mode de vie et respecter ses routines, et la passation se passe confortablement sans être l'objet d'un enjeu, ce qui n'est pas le cas si la situation est conflictuelle entre les parents.

3. Ce calendrier est utilisé en cas de conflit conjugal important par plusieurs tribunaux américains (King County Family Court Services, 1989 ; Spokane County Superior Court, 1996).

à ce que l'enfant rencontre son père toutes les semaines. Cette « journée » peut prendre la forme d'un déjeuner ou d'un repas du soir, l'enfant revenant coucher chez sa mère. À ce propos, il faut souligner qu'une nuit du mardi au mercredi toutes les semaines morcelle trop la vie de l'enfant et que ce n'est pas pendant la nuit qu'un père crée des liens avec son enfant, mais en partageant des activités et des moments de discussion avec lui.

À cela s'ajoute la moitié des vacances scolaires, sans dépasser une durée de quinze jours consécutifs chez le père, à condition de maintenir des contacts suffisants et non intrusifs avec l'autre parent et réciproquement.

Un assouplissement du calendrier

Il peut être réalisé si les deux parents font une démarche conjointe, ce qui les pousserait à une coparentalité la moins conflictuelle possible. Dans ce cas, il serait intéressant qu'un spécialiste de la petite enfance compétent en matière de séparation parentale (psychologue ou psychiatre) évalue la relation père-enfant et mère-enfant en recevant chaque parent avec son enfant. Ce spécialiste devrait réévaluer la situation à intervalles réguliers afin de constater l'adéquation du mode de garde avec le développement psychoaffectif de l'enfant. Ceci nécessiterait la création d'un diplôme inter-universitaire (DIU) « Évaluation et suivi des situations de séparation dans le divorce concernant la petite enfance », ce qui paraît nécessaire étant donnée la fréquence des séparations parentales actuellement. Il serait nécessaire que les praticiens diplômés soient obligés de suivre ensuite une formation permanente annuelle.

Pour approfondir le sujet



- Séparation parentale et continuité pour le bébé, avec Christine Frisch-Desmarez
- Garde alternée : le calendrier de Brazelton, un cadre progressif et individualisé, avec Christine Frisch-Desmarez
- Résidence alternée dans un domicile unique : quels bénéfices pour l'enfant ?, avec Sylvain Missonnier
- Les modalités de l'hébergement alterné à l'adolescence, avec Alain Braconnier
- La garde alternée à penser au cas par cas, avec Christine Frisch-Desmarez
- L'aliénation parentale, un concept mal choisi, avec Gérard Neyrand
- ...
- L'enfant et la séparation parentale, Diane Drory
- L'attachement, un lien vital, Nicole Guedeney
- Développement et troubles de l'enfant 0-12 mois, Marie-Paule Durieux
- ...
- La garde alternée : pas pour les tout-petits
- La garde alternée : un principe progressif pour l'enfant
- Aliénation parentale, un concept qui peut causer du tort
- ...

À découvrir aussi, une bibliographie sur le thème

Temps d'Arrêt / Lectures

Dernier parus

78. Travailler ensemble en institution.

Christine Vander Borght*

79. La violence envers les enfants, approche transculturelle.

Marie Rose Moro*

80. Rites de virilité à l'adolescence.

David Le Breton

81. La nécessité de parler aux bébés.

Annette Watillon-Naveau

82. Cet art qui éduque.

Alain Kerlan et Samia Langar*

83. Développement et troubles de l'enfant. 1-4 ans

Marie-Paule Durieux

84. TDAH - Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Rita Sferrazza

85. Introduire l'enfant au social.

Marie Masson

86. Peut-on encore toucher les enfants aujourd'hui ?

Pierre Delion

87. Corps et adolescence.

David Le Breton

88. La violence conjugale frappe les enfants.

Christine Frisch-Desmarez

89. La violence de jeunes : punir ou éduquer ?

Véronique le Goaziou

90. L'évolution des savoirs sur la parentalité. Gérard Neyrand

91. Les risques d'une éducation sans peine

Jean-Pierre Lebrun

92. La vitalité relationnelle du bébé. Graciela C. Crespin

93. Prendre soin du bébé placé.

Geneviève Bruwier*

94. Les trésors de l'ennui.

Sophie Marinopoulos

95. Prévenir la violence par la discussion à visée philosophique.

Michel Tozzi

96. Coopérer autour des écrans.

Pascal Minotte

97. Les jeunes, la sexualité et la violence. Véronique le Goaziou

98. Evolution du traitement des ruptures familiales.

Benoit Bastard

99. L'attachement, un lien revisité à l'adolescence.

Lauriane Vulliez-Coady, Frédéric Atger et Claire Lamas

100. Prévenir la maltraitance.

Vincent Magos

101. Du déclin au réveil de l'intérêt général.

Dany-Robert Dufour

102. La parentalité aujourd'hui fragilisée.

Gérard Neyrand

103. L'attention à l'autre.

Denis Mellier*

104. Jeunes et radicalisations.

David Le Breton

105. Le harcèlement virtuel.

Angélique Gozlan

106. Le deuil prénatal.

Marie-José Soubieux, Jessica Shulz

107. Prévenir la négligence.

Claire Meersseman

108. À l'adolescence, s'engager pour exister. Marie Rose Moro

* Ouvrage épuisé.

Découvrez toute la collection Temps d'Arrêt et retrouvez nos auteurs sur yapaka.be pour des entretiens vidéo, conférences en ligne, ...